



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre Territoire*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
GAVE D'OLORON
2025-2027**

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU
PROGRAMME D' ETUDES PREALABLE AU PAPI
FICHES ACTIONS ET PLANNING**

VERSION CONSOLIDÉE DU 18 SEPTEMBRE 2025



PAPI
G A V E D ' O L O R O N



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**
Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents



VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**Département
des Landes**



**PYRENEES
ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT**

Avant-propos

Rédaction : Institution Adour, 2024

Remerciements : Le présent dossier est le fruit d'un travail partenarial avec les acteurs du territoire mené sur la période 2022 à 2024. L'Institution Adour remercie l'ensemble des partenaires et des acteurs ayant participé à ce projet.

L'Institution Adour remercie notamment les services de l'État (direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques, ainsi que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine) pour leur disponibilité et leur implication dans le dossier.

Ce rapport doit être cité comme suit : Institution Adour, 2024, fiches action du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du gave d'Oloron.

Fiche de synthèse

Nom : PAPI gave d'Oloron

Type de PAPI : Programme d'études préalable (PEP)

Périmètre

Zone couverte : sous-bassin du gave d'Oloron délimité par :

- la limite amont : le PAPI gave d'Oloron est délimité à l'amont en tête de bassin versant du gave d'Oloron par la frontière avec l'Espagne,
- la limite aval : la limite aval du PAPI gave d'Oloron est située à la confluence avec le gave de Pau à la limite communale entre Sorde-l'Abbaye et Peyrehorade.

Région : Nouvelle-Aquitaine

Départements : Landes, Pyrénées-Atlantiques

Collectivités locales : 168 communes, 5 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération, 2 syndicats de rivière, 1 EPTB

Nombre d'habitants : environ 76 000 habitants

Porteur du projet : Institution Adour

Statut : syndicat mixte ouvert, établissement public territorial de bassin

Adresse : 970 allée Jean d'Arcet - 40280 Haut-Mauco

Délais de réalisation

4 ans à partir de la signature de la convention (3 ans de réalisation technique + 1 an d'administratif)

Montant total prévisionnel : 3 576 831,17 €

Plan de financement :

Europe : 183 702,40 €

État : 1 642 874,54 €

Maitre d'ouvrage : 1 750 254,24 €

Suivi de l'État :

Préfet pilote désigné : Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Services techniques d'appui : DDTM 64 ; DREAL NA

Table des matières

ACTION 0.1 : ANIMATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES PREALABLE AU PAPI DU GAVE D'OLORON	5
ACTION 1.1 : RECUEILLIR LES DONNEES SUR LES INONDATIONS HISTORIQUES DU TERRITOIRE	7
ACTION 1.2 : DEVELOPPER DES ACTIONS D'INFORMATION POUR ACCOMPAGNER LE PEP	9
ACTION 1.3 : SENSIBILISER LES SCOLAIRES AU RISQUE INONDATION	11
ACTION 1.4 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU RISQUE INONDATION	12
ACTION 1.5 : SENSIBILISER LES EXPLOITANTS AGRICOLES AU RISQUE INONDATION	13
ACTION 1.6 : SENSIBILISER LES ELUS AU RISQUE INONDATION	14
ACTION 1.7 : ACCOMPAGNER A LA MISE EN PLACE DE DICRIM INTEGRANT LE RISQUE INONDATION	15
ACTION 1.8 : MISE A JOUR ET UNIFORMISATION DES DICRIM DES COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU	16
ACTION 1.9 : MISE EN PLACE DE REPERES DE CRUES	18
ACTION 1.10 : ETUDE HYDRAULIQUE DU SOUS BASSIN VERSANT DU SAISON	20
ACTION 1.11 : ETUDE HYDRAULIQUE DU SOUS BASSIN VERSANT DU JOOS	22
ACTION 1.12 : ETUDE HYDRAULIQUE DU SOUS BASSIN VERSANT DU VERT	25
ACTION 1.13 : NOTE SYNTHETIQUE SUR L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES INONDATIONS	28
ACTION 1.14 : FORMER A LA COLLECTE DE DONNEES	29
ACTION 1.15 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	30
ACTION 2.1 : PROSPECTIVE SUR L'AMELIORATION DE LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES	31
ACTION 2.2 : REFLEXION POUR LA CENTRALISATION ET LA VALORISATION DES OUTILS EXISTANTS DE SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES	32
ACTION 2.3 : EQUIPER LA VALLEE DE L'ESCOU AVEC PLUSIEURS STATIONS DE SURVEILLANCE	33
ACTION 2.4 : EQUIPER LA VALLEE DU SALEYS AVEC UNE STATION DE SURVEILLANCE	34
ACTION 3.1 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER A LA REDACTION DE PCS / PICS	35
ACTION 4.1 : REFLEXION POUR L'ELABORATION D'UN (OU PLUSIEURS) PPRI DANS LA VALLEE DE L'ESCOU	36
ACTION 4.2 : ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	37
ACTION 4.3 : ORGANISATION DE RENCONTRES THEMATIQUES SUR LE RISQUE INONDATION AVEC LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	38
ACTION 5.1 : REALISER DES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIMENTS D'HABITATIONS EXISTANTES SITUÉES EN ZONE INONDABLE	39
ACTION 5.2 : REALISER DES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN ZONE INONDABLE	41
ACTION 5.3 : REALISER DES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES ENTREPRISES EN ZONE INONDABLE	43
ACTION 5.4 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE SUR LES HABITATIONS	45
ACTION 5.5 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE SUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS	47
ACTION 5.6 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE SUR LES ENTREPRISES	48
ACTION 6.1 : TRAVAUX VISANT A COUPLER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	49
ACTION 6.2 : DEFINIR UNE STRATEGIE DE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS PAR DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE	50
ACTION 6.3 : GESTION DES OUVRAGES DE RALENTISSEMENT (BASSIN ECRETEUR DE LA MIELLE A AGNOS)	51
ACTION 6.4 : ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX D'UN BASSIN ECRETEUR SUR LE SALEYS POUR PROTEGER SALIES-DE-BEARN	52
ACTION 6.5 : ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UN BASSIN ECRETEUR SUR LE CHINANOU POUR PROTEGER SALIES-DE-BEARN	55
ACTION 6.6 : ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX D'UN BASSIN ECRETEUR SUR L'ESCOU POUR PROTEGER ESCOU, ESCOUT, PRECILHON, GOES ET OLORON SAINTE-MARIE	57
ACTION 6.7 : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DE L'ESCOU	60
ACTION 6.8 : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA VALLEE D'OSSAU	61
ACTION 6.9 : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DU SALEYS	62
ACTION 6.10 : ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA DEBITANCE D'UN OUVRAGE INFERIEUR DU VALENTIN A GOURETTE	63
ACTION 6.11 : ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN ALVALOIR DU VALENTIN SUR LA PLACE SARRIERE A GOURETTE	67
ACTION 7.1 : ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UN SYSTEME D'ENDIGUEMENT COUPLE A UN AMENAGEMENT HYDRAULIQUE SUR L'ABEROU POUR PROTEGER LEDEUX ET ESTOS	72
ACTION 7.2 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE SAUVETERRE-DE-BEARN ET LE RECU DES ENJEUX	75
ACTION 7.3 : ETUDES PREALABLES A L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE SURETE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE CASTAGNEDE	77
ACTION 7.4 : ETUDES PREALABLES D'UN SYSTEME D'ENDIGUEMENT EN RIVE GAUCHE DU GAVE D'OSSAU A ARUDY	79
ACTION 7.5 : ETUDE PREALABLE AU CONFORTMENT DE LA DIGUE D'IZESTE	82
ACTION 7.6 : ETUDES PREALABLES A L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE SURETE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE BEON	85
ACTION 7.7 : ETUDES PREALABLES A L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE SURETE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE GERE-BELESTEN	87
CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS	89

AXE 0 : ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI**ACTION 0.1 : Animation du programme d'études préalable au PAPI du gave d'Oloron**

Objectif(s)	• Mettre en œuvre et piloter le programme d'études préalable • Élaborer le PAPI Complet
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	L'ensemble du comité technique
Coût global	464 037,84 € TTC

Contexte

La démarche d'élaboration de 2022 à 2024 a débouché sur la mise œuvre d'un programme d'études préalable au PAPI.

Le PEP au PAPI gave d'Oloron, composé de 47 actions, implique 168 communes, une communauté d'agglomération, 5 communautés de communes, 2 syndicats de bassin versant, un établissement public territorial de bassin (EPTB), deux Départements et certains services de l'État.

Cette démarche comprenant un ancrage territorial fort et nécessitant une certaine technicité, les acteurs du territoire ont émis le souhait qu'elle puisse être portée par l'Institution Adour.

Cela permet d'assurer une gestion globale de la mise en œuvre du PEP à l'échelle du territoire mais aussi de renforcer l'animation et la cohérence des actions mises en œuvre sur les territoires à plus forts enjeux. Cette organisation permettra en outre de veiller au respect du calendrier préalablement défini, et d'assurer la coordination, le suivi et l'animation de chacune des actions.

Description de l'action :

L'animation du PEP comprend les missions suivantes :

- préparer et animer les réunions de gouvernance de manière régulière (*a minima* 1 COPIL/an),
- préparer et animer les réunions de suivi technique de manière régulière (*a minima* 1 COTECH/an),
- assurer le pilotage opérationnel des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour,
- accompagner les maîtres d'ouvrages pour les actions non-portées par l'Institution Adour,
- coordonner et impulser les actions prévues dans le PEP au PAPI et s'assurer de leur bonne interaction notamment sur l'axe 1,
- prendre en charge les mesures spécifiques à la sensibilisation et la communication autour du PEP,
- contrôler l'avancement financier et assurer la mise en œuvre administrative,
- assurer les échanges et la coordination avec les autres démarches du territoire (SAGEs, SCOTs, études stratégiques des syndicats de rivières, PAPI gave de Pau, PAPI Adour aval, PAPI Nive, PAPI Dax ...).

Certaines actions du PEP seront réalisées par l'Institution Adour dans le cadre de cet axe 0.

Au-delà des COTECH, il est important de préciser qu'afin d'assurer une parfaite coordination des actions à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron, des réunions mensuelles réunissant les structures en charge de la GEMAPI du territoire seront organisées.

Territoire concerné	Périmètre du PAPI
Maître d'ouvrage	Institution Adour
Echéancier	01 mars 2024 - 29 février 2028

Echéancier

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2024	2025	2026	2027	2028
Mise en œuvre du PEP au PAPI	Institution Adour	x	x	x	x	
Elaboration du dossier PAPI	Institution Adour				x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
464 037,84 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	40 %	187 527,87 €
FEDER	40 %	183 702,40 €
Maître d'ouvrage	20 %	92 807,57 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'actions inscrites réalisées

Bilan d'activité

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.1 : Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire**

Objectif(s)	• Améliorer la connaissance des inondations • Conserver la mémoire des événements passés • Disposer d'une base documentaire qui sera valorisée dans le cadre du PEP et du PAPI
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Service de prévision des crues, l'observatoire des risques naturels de Nouvelle-Aquitaine, archives départementales, communes, associations diverses, observatoire de l'eau
Coût global	40 000 € TTC

Contexte :

Il se passe parfois quelques années, voire plusieurs générations sans qu'une crue majeure ne se produise. Sur le territoire du PAPI gave d'Oloron, des événements récents ont marqué le territoire et ont, en parallèle, fait oublier beaucoup d'événements passés.

La mémoire des inondations permet de conserver la conscience du risque et de mieux se protéger contre les inondations. Elle doit s'entretenir et se transmettre.

Description de l'action :

Dans le cadre de cette action, des moyens humains seront mobilisés afin de recueillir un maximum de données sur les événements récents mais également de collecter les informations sur les crues passées.

Le travail consistera à :

- une collecte de photographies anciennes et récentes, cartes postales, coupures de presse illustrant les inondations historiques du territoire ;
- une collecte documentaire (études, dossiers REX, etc.) auprès des partenaires du PAPI, de l'Adourthek, des DDTMs, des archives départementales ;
- un recueil de témoignages auprès des riverains. Les témoignages porteront sur les conséquences de ces inondations (niveaux d'eau, dégâts, ...) mais également sur les actions entreprises par les habitants pour assurer leur sécurité ;
- une prestation de recherche de fonds documentaires

Les données ainsi recueillies serviront également pour l'illustration et l'enrichissement des supports de communication et de sensibilisation (expositions, plaquettes, ...) élaborés et diffusés notamment dès les phases de communication du PEP au PAPI mais essentiellement dans le cadre du PAPI Complet.

Echéancier :

Phase	Coût	Maître(s) d'ouvrage(s)	2025	2026	2027
Collecte documentaire	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)	EPTB	x		
Recueil de témoignages auprès des riverains		EPTB (hors connaissance acquise par les gémapiens)	x	x	
Recherche de fonds documentaires par un prestataire	40 000 € TTC			x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
40 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	20 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	20 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'évènements renseignés

Nombre de photos, vidéos, études ou témoignages recueillis

Fonds documentaire

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.2 : Développer des actions d'information pour accompagner le PEP**

Objectif(s)	Disposer d'outils d'animation qui seront utilisables dans le cadre du PAPI complet
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, EPCI, Associations diverses
Coût global	50 000 € TTC

Contexte :

Le PAPI complet nécessitera que les partenaires possèdent des supports de communication adaptés au territoire mais également au public visé. Pour cela, un groupe de travail sera mis en place afin de définir les outils d'animations les mieux adaptés afin de sensibiliser les différents publics sur l'inondabilité du territoire.

Description de l'action :

Dans le cadre de ce groupe de travail, les outils seront développés pour quatre publics cibles :

- les scolaires,
- le grand public,
- les élus,
- et les exploitants agricoles.

Ainsi, les outils pressentis, qui seront discutés dans le cadre du groupe de travail qui sera constitué, sont les suivants :

- des supports de sensibilisation (créer un site internet et concevoir des flyers afin de synthétiser et vulgariser des informations scientifiques et de les mettre à disposition du grand public et des professionnels)
- une ou des expositions (un kit d'animation, une maquette dynamique, un géocaching sur le thème des inondations, ...)
- un plan de communication pour le PEP et le PAPI.

Cette action sera séparée en deux phases interdépendantes :

- L'objectif de la première phase est de créer des supports. Elle se vaudra réactive afin que la communication du PEP puisse commencer rapidement en créant les supports nécessaires à une communication adaptée dans le cadre du PEP tels que des flyers et livrets d'informations pour communiquer sur des événements du PEP ou sensibiliser à l'importance de la mise en place de solutions de réduction de vulnérabilité,
- La seconde phase aura pour mission de créer des supports durables et impactants qui seront finalisés avant la fin du PEP pour être utilisés dans le cadre du PAPI. Un minimum de 5 supports différents seront produits.

L'Institution Adour associera et informera les services de l'État dès lors que la phase I aura permis de mieux définir le programme de communication du PAPI, afin que les supports et événements définis puissent également être valorisés à l'occasion des journées annuelles de la résilience au risque.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Mise en place d'un plan de communication et création de supports	50 000 € TTC	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
50 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	80 %	40 000,00 €
Maître d'ouvrage	20 %	10 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des flyers

Conception des outils

Plan de communication

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.3 : Sensibiliser les scolaires au risque inondation**

Objectif(s)	Sensibiliser des collégiens du territoire au risque d'inondation
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Les collèges volontaires du périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Conseil départemental 64, Gémapiens
Coût global	21 000 € TTC

Contexte :

Le territoire du PAPI gave d'Oloron est couvert par 11 collèges gérés par le Département des Pyrénées Atlantiques pour un total de 27 classes de 5^{ème}. L'ensemble de ces collèges est situé en zone de montagne couverte par des PPRN ou en zone de plaine couverte par des PPRI ou en zone inondable ou à proximité immédiate.

Description de l'action :

Il apparaît essentiel de pouvoir sensibiliser les plus jeunes aux risques d'inondations et plus largement à la dynamique des cours d'eau, pour cela un cycle de sensibilisation de 2h sera proposé à toutes les classes de 5^{ème} du territoire afin de compléter le cycle pédagogique de ce niveau.

Ce cycle de sensibilisation sera réalisé à partir d'une maquette dynamique afin de comprendre la dynamique des cours d'eau et aussi comment et pourquoi les crues se produisent. Par la suite, les notions de risque et d'inondation seront abordées afin de finalement sensibiliser les élèves aux gestes et conduites à tenir lors des inondations.

Grâce à l'expérience de la CCVO qui en 2022 et 2023 a financé des animations pour les classes de collège du territoire, le coût d'une animation avec un prestataire est estimé à 500 € TTC.

L'objectif de l'action est de sensibiliser 14 classes de collèges par an, soit 42 classes durant les 3 ans du PEP pour un budget global de 21 000 € TTC. Cet objectif représenterait un taux de sensibilisation de 50% des collégiens du territoire du PAPI gave d'Oloron.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Sensibilisation des collégiens	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
21 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	80 %	16 800,00 €
Maître d'ouvrage	20 %	4 200,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'animations réalisées et nombre de collégiens de 5^{ème} sensibilisés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.4 : Sensibiliser le grand public au risque inondation**

Objectif(s)	Renforcer l'information préventive sur le risque inondation auprès du grand public
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, EPCI-FP
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

Dans le cadre du PEP au PAPI, les partenaires souhaitent travailler à la sensibilisation du grand public afin de renforcer l'information préventive sur le risque inondation et faire connaître la démarche du PEP et les différentes actions en cours.

Description de l'action :

Il s'agit de renforcer l'information préventive des riverains et administrés de communes exposées au risque d'inondation via l'organisation de réunions grand public.

Pour ce faire plusieurs sujets de contextualisation seront abordés (les éléments de définition, le fonctionnement d'un bassin versant, l'entretien des cours d'eau par les riverains, les régimes de crues, les outils de prévention existants, etc.). D'autres thématiques plus concrètes peuvent également être présentées (les outils de surveillance et gestion de crises accessibles, les bons gestes à adopter durant une inondation, la réduction de la vulnérabilité du bâti, etc.) permettant à ce que chaque citoyen tende à devenir le propre acteur de sa sécurité et maîtrise les enjeux du PAPI.

Le réunion grand public se feront en deux temps fort :

- Un premier temps fort organisé en 2025 aura pour objectif de communiquer autour des dispositifs et des actions inclus dans le PEP avec notamment l'organisation, a minima, d'une réunion publique par secteur prioritaire (tel que défini dans l'annexe relatif à la stratégie RV PAPI,
- Un second temps fort aura lieu en 2027 et aura pour objectif de sensibiliser au risque d'inondation en général via des supports de communication et de sensibilisation qui auront été créés en 2025/2026.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Sensibilisation du grand public	Institution Adour	X		X

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de réunions grand public organisées (*a minima*, une réunion publique par secteurs prioritaires définis dans l'annexe de définition de la stratégie RV PAPI)

Nombre de participants aux diverses réunions

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.5 : Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation**

Objectif(s)	Travailler au plus près des exploitants pour les sensibiliser sur le risque d'inondation, les dynamiques fluviales et <i>in fine</i>, favoriser des pratiques limitant le ruissellement
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, Chambre d'Agriculture 64, Euskal Herriko Laborantza Ganbara
Coût global	Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte :

Dans le cadre du PEP au PAPI, les partenaires souhaitent travailler à la sensibilisation des exploitants agricoles afin de renforcer l'information préventive sur le risque inondation et faire connaître la démarche du PEP et les différentes actions en cours.

Une grande majorité du territoire en zone inondable (65%) est composée de terres agricoles, ainsi les exploitations agricoles constituent un enjeu à prendre en compte dans la gestion des inondations et la concertation avec les acteurs agricoles apparaît essentielle.

Description de l'action :

Cette action aura pour objectif de travailler au plus près des exploitants pour les sensibiliser sur le risque d'inondation, les dynamiques fluviales et *in fine*, favoriser des pratiques limitant le ruissellement afin de limiter les inondations (la plantation de haies, les techniques culturales simplifiées, les couverts végétaux, l'agroforesterie, etc.).

Les gémapiens seront disponibles pour intervenir en tant qu'experts à l'occasion de réunions d'information organisées par les Chambres d'Agriculture 64, 40 et Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Les modalités d'actions envisagées sont :

- création de supports de communication en collaboration avec les acteurs gémapiens et les CA64/40 en lien avec l'action 1.2 ;
- organisation de réunions publiques par sous bassins versants.

Le nombre de réunion et les modalités de celles-ci seront définis lors du PEP.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Sensibilisation des exploitants agricoles	Institution Adour		x	

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de réunions organisées

Nombre d'exploitants agricoles présents aux diverses réunions

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.6 : Sensibiliser les élus au risque inondation**

Objectif(s)	Accompagner, former et sensibiliser les élus des structures gémapiennes, des communes et des EPCI à la connaissance et à la gestion du risque inondation
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, EPCI-FP
Coût global	Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte :

Il est important d'accompagner les élus et leurs agents à se préparer à un événement majeur. La connaissance de l'aléa et l'appropriation des outils à leur disposition pour connaître, suivre et intégrer les données relatives aux risques est indispensable.

Description de l'action :

Différents moyens d'animation peuvent être envisagés, à savoir :

- l'organisation d'ateliers thématiques ;
- l'organisation de réunions par bassins versants hydrologiquement cohérents selon une fréquence pertinente (ex : mandat et mi-mandat, etc.) ;
- l'organisation de journées d'information et de formation ;
- la mise à disposition et le partage des tableaux de suivi de l'avancement de la mise en œuvre des actions du PEP ;
- etc.

Un minimum d'une réunion par gestionnaire de la GEMAPI sera organisé en 2027 afin de sensibiliser les nouveaux élus suite aux élections municipales de 2026.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Sensibilisation des élus	Institution Adour			x

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de réunions organisées

Nombre d'élus présents aux diverses réunions

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.7 : Accompagner à la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation**

Objectif(s)	Accompagner, former et sensibiliser les élus à la mise en place de DICRIM
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron (hors communes de la vallée d'Ossau)
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, EPCI-FP
Coût global	Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le Maire en vertu de l'article R.125-11 du Code de l'Environnement, a pour objectif d'informer la population communale des risques naturels et technologiques affectant le territoire communal, ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre face à ces risques. Ce document est obligatoire pour toute commune disposant d'un Plan de Prévention des Risques (PPR), mais également depuis novembre 2021 pour toutes les communes concernées par « un risque important d'inondation ». Rédigé et diffusé par la commune, il doit être mis à jour au moins tous les cinq ans.

Description de l'action :

Les sondages et questionnaires réalisés dans la phase d'élaboration du PEP ont montré que de nombreuses communes ne disposent pas de DICRIM ou alors en disposent mais ces derniers ne sont pas actualisés.

Dans le cadre du PEP, il est nécessaire de suivre l'avancement des différentes actualisations des documents et de s'assurer de leur pertinence. Dans ce sens, l'Institution Adour ainsi que les gémapiens du territoire proposent de se mettre à disposition des communes afin de pouvoir les assister dans la mise à jour des DICRIM. Un travail d'identification et de priorisation des actions de mise à jour des DICRIM à réaliser lors du PAPI.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Accompagnement à la rédaction de DICRIM intégrant le risque inondation	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombres de DICRIM élaborés ou actualisés

Liste des DICRIM à mettre à jour dans le cadre du PAPI

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.8 : Mise à jour et uniformisation des DICRIM des communes de la vallée d'Ossau**

Objectif(s)	Doter toutes les communes de la vallée d'Ossau inclus dans le périmètre du PAPI gave d'Oloron de DICRIM pour améliorer l'information préventive des populations
Maître(s) d'ouvrage	Communauté de communes de la vallée d'Ossau
Secteur(s) concerné(s)	Communes de la vallée d'Ossau du PAPI gave d'Oloron (13 communes)
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, Institution Adour
Coût global	9 000 € TTC

Contexte :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le Maire en vertu de l'article R.125-11 du Code de l'Environnement, a pour objectif d'informer la population communale des risques naturels et technologiques affectant le territoire communal, ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre face à ces risques. Ce document est obligatoire pour toute commune disposant d'un Plan de Prévention des Risques (PPR), mais également depuis novembre 2021 pour toutes les communes concernées par « un risque important d'inondation ». Rédigé et diffusé par la commune, il doit être mis à jour au moins tous les cinq ans.

Description de l'action :

La communauté de commune de la vallée d'Ossau, comptant 13 communes, souhaite actualiser et mettre à jour l'ensemble des DICRIM au regard des événements récents et/ou des mesures prises par chaque commune pour réduire le risque.

Le travail qui sera réalisé permettra également une uniformisation des documents.

L'action est décomposée en 3 étapes :

- Elaboration d'une maquette type commune à l'ensemble des DICRIM du territoire (prestation)
- Accompagnement des communes à la rédaction du contenu des DICRIM (Régie CCVO)
- Conception graphique et impression des DICRIM (prestation)

Les DICRIM seront ensuite imprimés en fonction du nombre de foyers et délivrés aux habitants par les communes. Ils pourront être téléchargés sur les sites web des communes et de la communauté de communes.

Après discussion autour de démarches similaires, il est attendu à ce que chaque DICRIM ait un coût d'environ 700 € TTC euros soit 9 000 € TTC pour l'ensemble des 13 communes de la CCVO.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Recherche du prestataire	CCVO	x		
Accompagnement à la rédaction de DICRIM intégrant le risque inondation	CCVO		x	
Distribution	CCVO			x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
9 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	80 %	7 200,00 €
Maître d'ouvrage	20 %	1 800,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de DICRIM mis en place

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.9 : Mise en place de repères de crues**

Objectif(s)	Préparer la mise en place des repères de crues dans le PAPI
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Institution Adour, SPC, Communes, EPCI-FP
Coût global	8 000 € TTC

Contexte :

La pose de repères de crues a pour objectifs de contribuer à l'information préventive sur les crues et de valoriser la mémoire des événements passés. C'est également une obligation réglementaire (article 42 de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2009 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages) pour les territoires disposant d'un PPR.

Les repères de crues sont importants afin de matérialiser le risque sur l'ensemble du territoire pour entretenir et conserver la mémoire des événements historiques.

Sur le territoire, aucun repère uniformisé n'existe, mais de nombreuses marques sont connues.

Description de l'action :

Cette action s'inscrit sur le long terme et il est, dès à présent, envisagé de la prolonger durant le PAPI.

Afin de répondre à la temporalité du PEP :

- dans un premier temps un travail de localisation des sites pertinents pour la pose de repères de crues sera réalisé en lien avec les actions suivantes, ACTION 1.2 : Développer des actions d'information pour accompagner le PEP et ACTION 1.4 : Sensibiliser le grand public au risque inondation
- dans un second temps, certains repères de crues uniformisés seront posés sur 10 sites dans le cadre du PEP

La pose de repères de crues sera poursuivie dans le cadre du PAPI complet au regard de la localisation des sites identifiés en première phase.

Il est envisagé d'installer dix repères historiques pour matérialiser les plus hautes eaux connues ainsi que les crues notables récentes ou historiques. Le coût moyen (fourniture + pose) d'un repère de crue est estimé à 800 € TTC.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Analyse préalable à la mise en place de repères de crues	Institution Adour		x	
Mise en place des repères de crues	Institution Adour		x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
8 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	80 %	6 400,00 €
Maître d'ouvrage	20 %	1 600,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de repères de crues posés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.10 : Etude hydraulique du sous bassin versant du Saison**

Objectif(s)	Assurer une meilleure connaissance du risque d'inondation sur le secteur du sous bassin versant du Saison
Maître(s) d'ouvrage	SIGOM
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant du Saison
Partenaire(s) technique(s)	Institution Adour, SPC, Communes, EPCI-FP
Coût global	150 000 € TTC

Contexte :

Le diagnostic du programme d'études préalable au PAPI a mis en évidence un manque de connaissance important vis-à-vis de l'impact des inondations sur les affluents du Saison.

Si l'AZI et les ZIP permettent bien d'appréhender l'enveloppe inondable sur l'axe principal, ce n'est pas le cas sur les affluents où les données sont très souvent absentes.

Ces divers affluents ont pourtant un impact important sur l'inondabilité de plusieurs bourgs de villages ainsi que sur de nombreux habitats diffus.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique sur 7 affluents du sous bassin versant du Saison, pour lesquels des informations sont manquantes.

La liste non exhaustive inclut les cours d'eau suivants :

- l'Ibarra Erreka
- le ruisseau du Manga
- le ruisseau du Gore
- le ruisseau de Viodos
- le ruisseau du Récalc
- le ruisseau d'Abense de Bas
- le ruisseau du Sabalot

Les objectifs de l'étude sont de :

- Réaliser un diagnostic de l'inondabilité et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaires, etc.) sur l'inondabilité ;
- Définir les caractéristiques de l'écoulement en crue (hauteurs d'eau, vitesses d'écoulement) pour le bassin versant considéré et pour quatre événements de référence (décennale, cinquantennale, centennale et millénale) ;
- Proposer des solutions non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratique, etc.) et structurelles (solutions fondées sur la nature, aménagements des bassins versants) permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux.

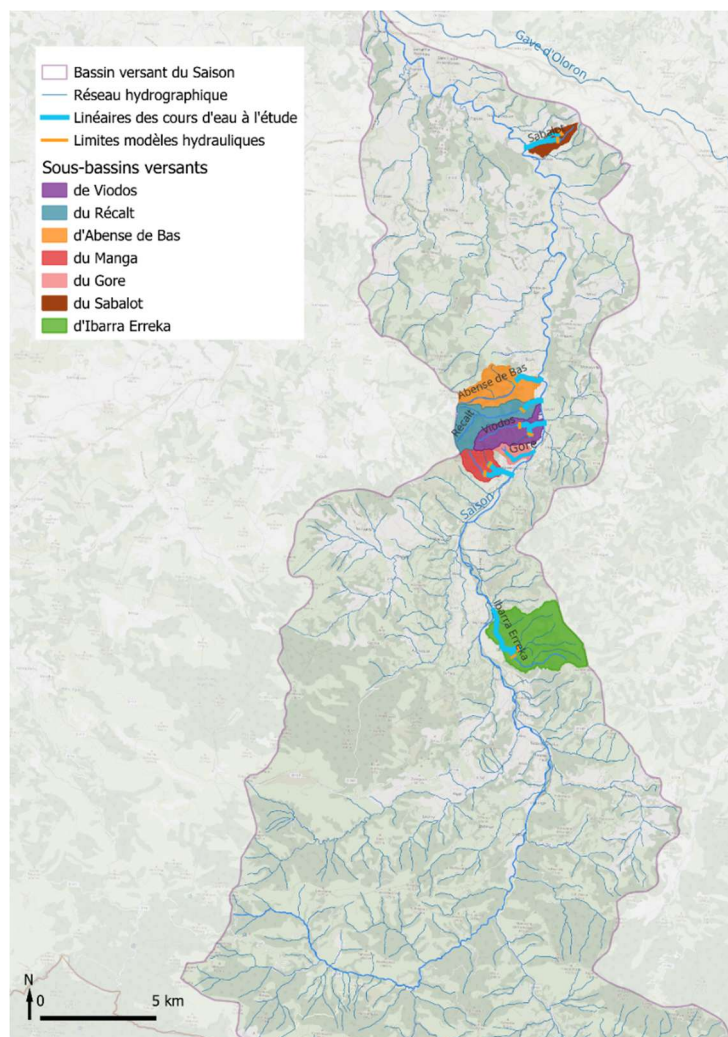


Figure 1 Carte des sections de cours d'eau qui seront étudiés dans le cadre de l'action 1.10

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etude hydraulique	SIGOM	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
150 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	75 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	75 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu de l'étude hydraulique

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.11 : Etude hydraulique du sous bassin versant du Joos**

Objectif(s)	Assurer une meilleure connaissance du risque d'inondation sur le secteur du sous bassin versant du Joos
Maître(s) d'ouvrage	SMGOAO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant du Joos (Géronce, Saint-Goin, Geüs-d'Oloron et Préchacq-Josbaig)
Partenaire(s) technique(s)	Institution Adour, SPC, Communes, EPCI-FP
Coût global	72 000 € TTC

Contexte :

Le diagnostic du programme d'études préalable au PAPI a mis en évidence un manque de connaissance important vis-à-vis de l'impact des inondations sur le territoire du sous bassin versant du Joos. En effet, bien que le cours d'eau traverse plusieurs communes (Géronce, Saint-Goin, Geüs-d'Oloron et Préchacq-Josbaig), à ce jour, la connaissance du risque inondation est uniquement basée sur l'Atlas des Zones Inondables (AZI). Aucune étude hydraulique n'existe sur ce secteur. Il s'agit d'une des principales zones du territoire du SMGOAO où le risque inondation est mal connu. Aussi, afin de compléter la connaissance sur ce secteur, une étude hydraulique sera réalisée.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique du Joos sur l'ensemble de son linéaire depuis la commune de Géronce en amont jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron à Préchacq-Josbaig. Les objectifs de l'étude sont de :

- réaliser un diagnostic de l'inondabilité du Joos et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaires, etc.) sur l'inondabilité ;
- définir les caractéristiques de l'écoulement en crue (hauteurs d'eau, vitesses d'écoulement) pour le bassin versant considéré et pour quatre évènements de référence (décennale, cinquantennale, centennale et milléniale) ;
- proposer des solutions non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratique, etc.) et structurelles (solutions fondées sur la nature, aménagements des bassins versants) permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux.

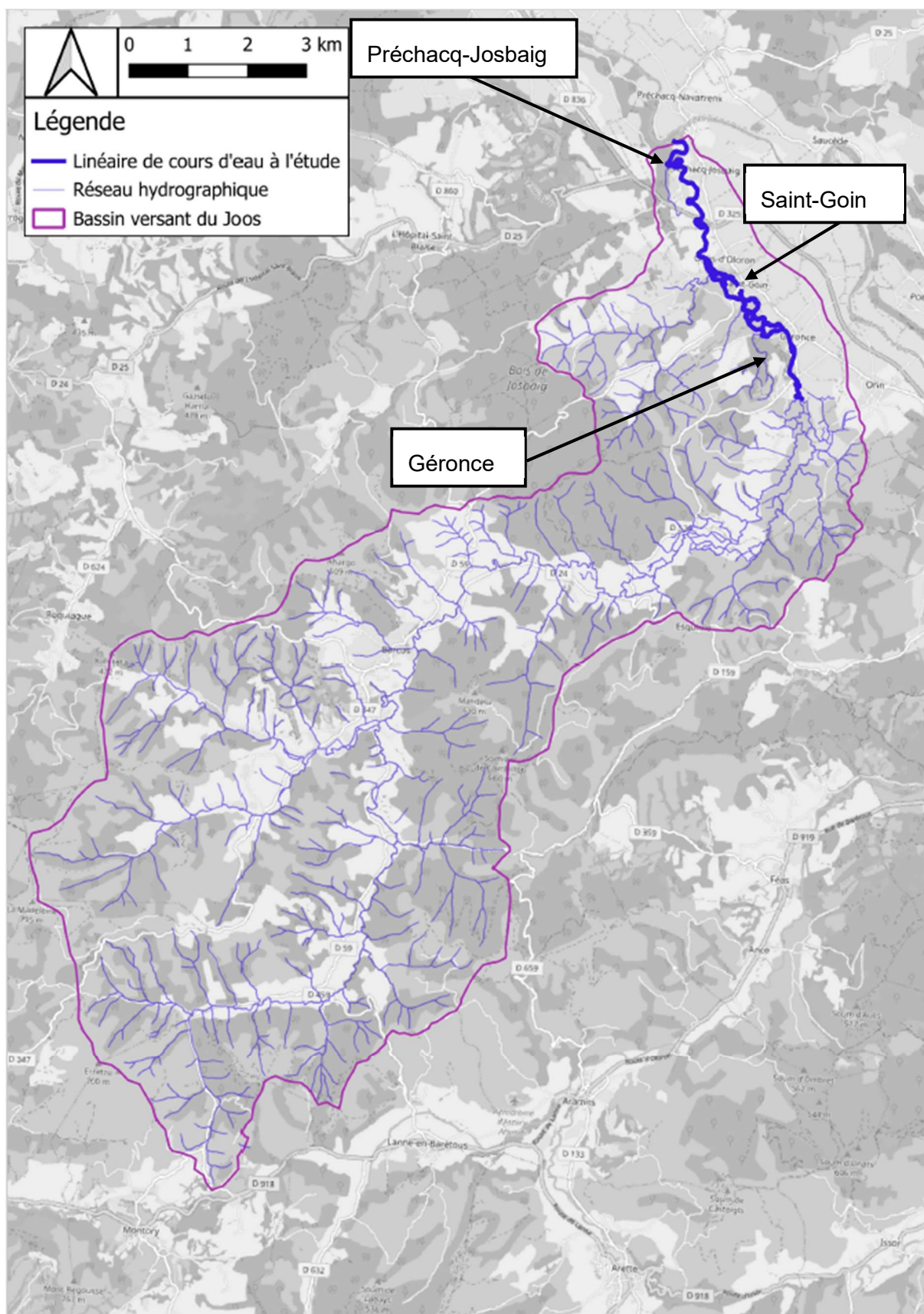


Figure 2 : Carte des sections de cours d'eau qui seront étudiés dans le cadre de l'action 1.11

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etude hydraulique	SMGOAO	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
72 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	Pas de participation financière	
Maître d'ouvrage	100 %	72 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu de l'étude hydraulique

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.12 : Etude hydraulique du sous bassin versant du Vert**

Objectif(s)	Assurer une meilleure connaissance du risque d'inondation sur le secteur du sous bassin versant du Vert
Maître(s) d'ouvrage	SMGOAO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant du Vert (communes d'Arette, Lanne-en-Barétous, Aramits, Ance-Féas, Oloron Sainte-Marie et Moumour)
Partenaire(s) technique(s)	Institution Adour, SPC, Communes, EPCI-FP
Coût global	168 000 € TTC

Contexte :

Le diagnostic du programme d'études préalable a mis en évidence un manque de connaissance important vis-à-vis de l'impact des inondations sur le territoire du sous bassin versant du Vert. En effet, le Vert est un affluent important du gave d'Oloron qui n'a pas fait l'objet d'études hydrauliques récentes, si ce n'est dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) des communes d'Oloron Sainte-Marie et Moumour sur la partie aval du bassin versant. Sur la partie amont, la commune d'Arette possède également un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé en 2007. Pour les autres communes du bassin versant, peu d'informations rendent compte du risque inondation engendré par les débordements du Vert.

Afin de compléter la connaissance sur ce secteur, une étude hydraulique sera réalisée.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique du Vert sur l'ensemble de son linéaire des centres-bourgs d'Arette (Vert d'Arette) et de Lanne-en-Barétous (Vert de Barlanès) en amont jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron. Les objectifs de l'étude sont de :

- réaliser un diagnostic de l'inondabilité du Vert et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaires, etc.) sur l'inondabilité ;
- définir les caractéristiques de l'écoulement en crue (hauteurs d'eau, vitesses d'écoulement) pour le bassin versant considéré et pour quatre événements de référence (décennale, cinquantennale, centennale et milléniale) ;
- proposer des solutions non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratique, etc.) et structurelles (solutions fondées sur la nature, aménagements des bassins versants) permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux.

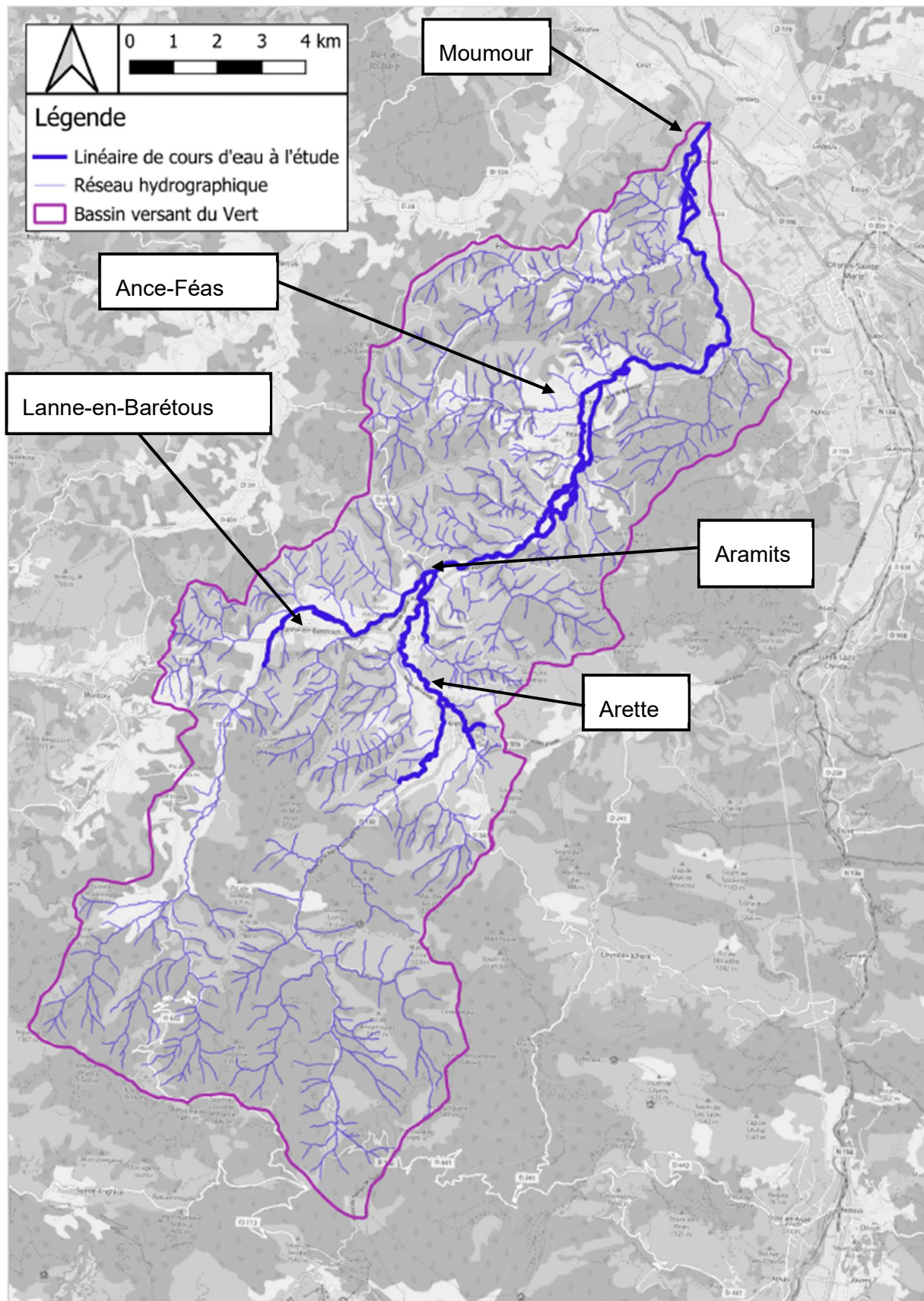


Figure 3 : Carte des sections de cours d'eau qui seront étudiés dans le cadre de l'action 1.12

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etude hydraulique	SMGOAO	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
168 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	84 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	84 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu de l'étude hydraulique

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.13 : Note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations**

Objectif(s)	- Acquérir de l'information sur l'impact du changement climatique sur les inondations - Anticiper le changement d'intensité et de fréquence des inondations
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

Selon le dernier rapport du GIEC, le dérèglement climatique devrait entraîner une élévation du niveau de la mer et des précipitations de plus en plus fréquentes. Ces événements extrêmes viendront inévitablement augmenter le risque d'inondations côtières, fluviales et par ruissellement.

L'Institution Adour a mené en 2018 une étude prospective. Depuis, les scénarios sur l'évolution du changement climatique à court, moyen et long terme ont évolué. Ainsi, la première phase de l'étude Adour 2050 qui se consacrait aux conséquences du changement climatique sur le territoire, semble ne plus être pertinente.

En parallèle, de nombreux projets menés par différentes structures sont actuellement en cours pour étudier l'impact de ce changement sur les Pyrénées.

Description de l'action :

L'objectif de cette action, sera, d'ici la fin du PEP, de faire un bilan des études disponibles pour mieux orienter les actions sur le territoire. Dans ce sens, un bilan transposant les grandes tendances à l'échelle des Pyrénées à une échelle plus locale sera proposé.

L'objectif de ce bilan sera par exemple de répondre aux questions suivantes :

- Les crues pyrénéennes seront-elles de plus grandes ampleurs si le stock de neige diminue ?
- Les épisodes orageux seront-ils plus intenses, augmentant ainsi le risque d'inondation sur les petits affluents ?
- Comment les parties aval du territoire vont réagir lors de ces événements si leurs niveaux sont globalement plus bas ?

Ces réponses pourraient être déterminantes pour l'évolution de la stratégie du territoire en matière de prévention des inondations, notamment en alimentant les hypothèses de dimensionnement d'éventuel ouvrage et de réduction de vulnérabilité.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Rédaction du bilan	Institution Adour			x

Plan de financement :

Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu du bilan

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.14 : Former à la collecte de données**

Objectif(s)	Former des personnes à la collecte de données de Plus Hautes Eaux et de laisse de crue
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, SPC
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

Afin d'améliorer les modèles des études hydrauliques déjà réalisées et pouvoir caler les modèles qui seront créés lors d'études hydrauliques futures, il est indispensable d'avoir des données sur l'ensemble des cours d'eau pour divers scénarios d'inondation. Il apparaît donc important, de récolter des données qui pourront être utilisées ensuite lors des études, ou encore d'actions de sensibilisation.

À ce jour, différentes structures effectuent des collectes de laisses de crue. L'objectif de ces formations est que les collectes réalisées hors période de crise, quelques jours voire semaines après un événement particulier, soient plus efficaces.

Description de l'action :

L'objectif de cette action est multiple :

- d'acquérir des connaissances sur les crues du territoire, pour cela il sera nécessaire de mettre en place un réseau de collecte de données en partenariat avec le SPC. Ce travail nécessitera la rédaction d'un protocole qui permettra, sur le territoire, de réaliser un suivi des laisses de crue ainsi que le recensement des différents enjeux touchés (qui pourront être réutilisés par la suite pour installer des repères ou pour définir les enveloppes de crues) ;
- de sensibiliser et former les agents des intercommunalités et autres structures compétentes par le biais de fiches réflexes et de sessions de formation pratique. Des formations sur le sujet à l'attention des élus et agents des collectivités seront dispensées par l'EPTB et/ou les gémapiens, avec l'accompagnement des services de l'État, ou confiées à des organismes extérieurs.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Mise en place d'un réseau	Institution Adour	x	x	

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de personnes formées

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**ACTION 1.15 : Evaluation environnementale**

Objectif(s)	Conduire l'évaluation environnementale
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	L'ensemble du comité technique
Coût global	150 000 € TTC

Contexte :

L'évaluation environnementale a pour but de s'assurer que les enjeux environnementaux existants sur le territoire et protégés par le Code de l'Environnement ont été identifiés et de faciliter leur prise en compte dans la stratégie et le programme d'actions.

L'objet de l'évaluation est de fournir les informations permettant de montrer comment, dans une logique de gestion intégrée du territoire, il a été tenu compte, lors de l'élaboration du projet de PAPI, des milieux naturels et des paysages, en respectant la séquence « éviter/réduire/compenser ».

Cette analyse préalable doit permettre d'évaluer, dès la conception du programme d'actions et le cas échéant de façon itérative, les impacts environnementaux. C'est une occasion d'évaluer préalablement le degré d'acceptabilité du projet au regard des enjeux environnementaux et de la réglementation existante et d'adapter, le cas échéant, le programme pour garantir, *in fine*, sa rapide mise en œuvre.

Description de l'action :

L'évaluation environnementale nécessaire au dossier PAPI sera confiée à un prestataire extérieur compétent. Son cahier des charges sera élaboré en lien avec les services de la DREAL et de la DDTM de manière à répondre au mieux aux exigences des services instructeurs du PAPI.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Evaluation environnementale du dossier PAPI	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
150 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	75 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	75 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu de l'évaluation environnementale

AXE 2 : LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS

ACTION 2.1 : Prospective sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues

Objectif(s)	Améliorer la surveillance du réseau hydrographique pour permettre une alerte plus efficace.
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour, Etat (SPC)
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, SDIS64, SPC GAD, EPCI-FP
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

Le schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin Adour-Garonne précise l'organisation de la surveillance et de la prévision des crues sur les cours d'eau des bassins de l'Adour et de la Garonne, confiées au service de prévision des crues, basé au sein de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux. Les cours d'eau du territoire du PAPI font l'objet d'une surveillance par le SPC par le biais de stations hydrométriques. Elles sont au nombre de 8 : celles d'Urdos, d'Osse-en-Aspe, de Laruns, de Licq-Athèrey, d'Oloron Sainte-Marie (2), de Mauléon-Licharre et d'Escos.

Description de l'action :

L'ensemble de ces stations est situé sur les grands cours d'eau et, au regard du diagnostic du PEP, un certain nombre d'affluents non suivis par les dispositifs du SPC GAD impacte fortement les biens et les personnes lors des crues.

Afin de définir précisément les secteurs nécessitant un équipement, l'action se déroulera en trois étapes qui sont proposées ci-après :

- étape 1 : Analyse d'opportunité (au regard des enjeux à prévenir) et de faisabilité de la prévision en étroite collaboration avec le SPC GAD concerné et en lien avec les évolutions de la vigilance crue ;
- étape 2 : Définition de secteurs pertinents et opportuns à l'instrumentalisation pour surveiller la montée des cours d'eau et prévenir les élus et/ou les postes de commandement sécurité locaux en cas de dépassement des seuils de vigilance et d'alerte ;
- étape 3 : Analyse des modalités de mise en œuvre des instruments de mesure (technique, financière, gestion) au regard des caractéristiques du site et du cours d'eau, identification des personnes souhaitant être formées au suivi des échelles limnimétriques et création d'un annuaire des personnes ressources par sous bassin versant.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Animation du groupe de travail	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

La validation des sites d'implantation (Action 2.3 et 2.4) durant le PEP sur les sites pré-identifiés

Liste de recommandations des stations à installer lors du PAPI complet

AXE 2 : LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS**ACTION 2.2 : Réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants de surveillance et prévision des crues**

Objectif(s)	Faciliter l'accès aux données hydrométriques et pluviométriques aux élus et aux administrés pour anticiper les crues et inondations
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, SDIS, SPC, EPCI-FP
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

Dans le cadre de l'ACTION 2.1 : Prospective sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues, différentes stations seront prévues d'être installées sur l'ensemble du territoire du PAPI.

Il conviendra alors, pour une meilleure efficacité du suivi des crues sur l'ensemble du sous bassin du gave d'Oloron, que l'intégralité des données puisse être centralisée en un seul et unique point.

Description de l'action :

L'objectif de cette action est de mener en parallèle une réflexion sur le système qui sera utilisé afin d'assurer un accès facilité à l'ensemble des acteurs du territoire aux données mais également s'assurer de l'archivage de la donnée récoltée.

Le travail est envisagé de la manière suivante :

- étape 1 : Organiser un groupe de travail afin de définir les modalités de mise en place d'un outil commun de centralisation des données pour les acteurs du territoire
- étape 2 : Définition d'une interface cartographique en ligne. Une interface graphique, si cela s'avère pertinent, pourra être mise en ligne dans le cadre du PAPI complet

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Animation du groupe de travail	Institution Adour			x

Montant à définir

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Conclusions du groupe de travail sur les préconisations à mettre en place dans le cadre du PAPI

AXE 2 : LA SURVEILLANCE ET LA PRÉVISION DES CRUES ET INONDATIONS

ACTION 2.3 : Equiper la vallée de l'Escou avec plusieurs stations de surveillance

Objectif(s)	Surveiller les cours d'eau de la vallée de l'Escou pour améliorer la surveillance et la prévision des crues et inondations sur les communes de Buziet, Ogeu-les-Bains, Herrère, Escou, Escout, Précilhon, Goès, Estos, Ledeuix et Oloron-Sainte-Marie
Maître(s) d'ouvrage	SMGOAO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de la vallée de l'Escou
Partenaire(s) technique(s)	Etat (SPC)
Coût global	21 000 € TTC

Contexte :

Le sous bassin versant de l'Escou nécessite une surveillance particulière et urgente au regard des enjeux présents sur les communes de Buziet, Ogeu-les-Bains, Herrère, Escou, Escout, Précilhon, Goès, Estos, Ledeuix et Oloron Sainte-Marie. La nécessité de la mise en place d'un dispositif de surveillance sur ce sous bassin versant fait suite à « l'étude hydraulique de la vallée de l'Escou » qui en complément d'une étude approfondie de l'inondabilité du territoire a proposé des pistes de réduction du risque, dont la mise en place de différentes stations de surveillance.

Description de l'action :

A partir des données de « l'étude hydraulique de la vallée de l'Escou », il a été décidé de mettre en place trois stations de surveillance sur le cours d'eau de l'Arriougastou, de l'Abérou et de l'Escou. Les enjeux étant situés majoritairement sur la partie aval des bassins versants, les stations de surveillance seront positionnées en partie médiane des cours d'eaux et permettront un suivi hydrologique ou pluviométrique. Une fois que ce réseau de stations sera opérationnel, il permettra la surveillance des cours d'eau de manière efficace mais aussi la mise en place d'un dispositif d'alerte pertinent. Le coût moyen d'une station est estimé à 7 000 € TTC

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Mise en place de stations	SMGOAO		x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
21 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	10 500,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	10 500,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Stations mises en place

AXE 2 : LA SURVEILLANCE ET LA PRÉVISION DES CRUES ET INONDATIONS

ACTION 2.4 : Equiper la vallée du Saleys avec une station de surveillance

Objectif(s)	Surveiller les cours d'eau du sous bassin versant du Saleys pour améliorer la surveillance et la prévision des crues et inondations sur les communes de Salies-de-Béarn et L'Hôpital d'Orion
Maître(s) d'ouvrage	SIGOM
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant du Saleys (Salies-de-Béarn et L'Hôpital d'Orion)
Partenaire(s) technique(s)	Etat (SPC)
Coût global	7 000 € TTC

Contexte :

Le sous bassin versant du Saleys nécessite une surveillance particulière et urgente au regard des enjeux présents sur les communes de Salies-de-Béarn et de L'Hôpital d'Orion.

La prise en charge d'un abonnement à un opérateur privé durant les années 2023 et 2024 a permis de valider la pertinence technique de la localisation mais également de mieux définir les besoins et modalités de surveillance.

Description de l'action :

A partir des retours obtenus grâce à la mise en place d'une station provisoire, le SIGOM souhaite mettre en place une station afin d'améliorer la surveillance du ruisseau du Saleys. La station sera positionnée au niveau de la commune de L'Hôpital d'Orion. Ce positionnement permet d'avoir une très bonne représentativité du niveau du cours d'eau car en aval de ce point, le cours d'eau ne conflue pas avec d'affluents majeurs avant la ville de Salies-de-Béarn.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Mise en place de station	SIGOM		x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
7 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	3 500,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	3 500,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Station mise en place

AXE 3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

ACTION 3.1 : Sensibiliser et accompagner à la rédaction de PCS / PICS

Objectif(s)	Bénéficiaire de communes couvertes par des PCS et PICS à jour
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	SDIS64, SPC, EPCI-FP, communes
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

Le PCS permet d'anticiper et de se préparer à la crise en prévoyant l'organisation à mettre en place au niveau communal. C'est un document obligatoire pour les communes pour lesquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques (article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure) mais également depuis novembre 2021 pour toutes les communes concernées par « un risque important d'inondation ». Rédigé et diffusé par la commune, il doit être mis à jour au moins tous les cinq ans.

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) a été introduit par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, et précisé par le décret n°2022-907 du 20 juin 2022. L'article L. 731-4 du Code de la sécurité intérieure rend son élaboration obligatoire dans un délai de 5 ans à compter de la promulgation de la loi « dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde » (cf. article L. 731-3 du même code). La quasi-totalité des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est donc concernée et dispose jusqu'au 26 novembre 2026 pour se conformer à cette obligation.

Description de l'action :

L'objectif de l'action est de s'assurer que les communes possédant un PPR ou un risque important d'inondation possèdent un document à jour et opérationnel, et les y aider dans le cas contraire.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Accompagnement des collectivités	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de collectivités accompagnées

AXE 4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

ACTION 4.1 : Réflexion pour l'élaboration d'un (ou plusieurs) PPRI dans la vallée de l'Escou

Objectif(s)	Couvrir en PPR les territoires le nécessitant
Maître(s) d'ouvrage	Etat
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de la vallée de l'Escou
Partenaire(s) technique(s)	Gémapien, EPCI-FP, communes
Coût global	En régie

Contexte :

L'étude hydraulique « vallée de l'Escou » conduite par le SMGOAO entre 2020 et 2022 avait pour objectif principal de réaliser un diagnostic du risque inondation des sous bassins versants de l'Arriugastou, de l'Escou et de l'Abérou, concernant un total de 12 communes.

Cette étude a mis en évidence une inondabilité du territoire importante (plus de 500 bâtiments à usage d'habitation impactés pour une crue centennale).

A la vue des enjeux, il apparaît nécessaire de réfléchir à l'élaboration d'un document de planification qui permettra :

- de délimiter les zones exposées aux risques d'inondation et d'y prévoir des interdictions ou des prescriptions spécifiques afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines ;
- de fixer des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre, dans ces deux types de zones, par divers acteurs (collectivités publiques, particuliers, propriétaires, exploitants, utilisateurs).

Description de l'action :

Dans le cadre du PEP, il est proposé de travailler à la prescription d'un PPRI sur, a minima les communes d'Estos et de Ledeuix.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Prescription de PPRI	Etat	x	x	x

Plan de financement :

En régie (DDTM64)

Indicateurs de suivi/réussite :

Conclusions sur le nombre de PPR à prescrire

AXE 4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME**ACTION 4.2 : Analyse de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme**

Objectif(s)	- Faire un retour d'expérience sur la prise en compte du risque sur le territoire - Identifier les possibilités d'actions pour mieux intégrer le risque dans les documents d'urbanisme
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, EPCI, communes
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

L'intégration de la problématique des risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme constitue une priorité dans la démarche PAPI. Cette intégration s'inscrit dans le cadre d'un partage des compétences entre les différents acteurs et repose sur des documents de plusieurs natures (PPRN, SCoT, PLU, PLUi, etc.).

Un agent de l'Institution Adour est missionné à temps plein afin de suivre la prise en compte du grand cycle de l'eau, dont le risque inondation, dans l'établissement des documents d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble des collectivités du bassin Adour

Description de l'action :

En lien avec l'ensemble des études hydrauliques qui seront conduites dans le cadre du PEP au PAPI, des superpositions des zones inondables avec les documents d'urbanismes seront effectuées. En parallèle, des groupes de travail et d'acculturations avec les services urbanismes des différentes collectivités seront organisés.

Cette action aura pour objectif de rédiger une note d'analyse de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme existants et à venir en vue de leur éventuelle révision.

Ce travail permettra notamment de réfléchir de manière concertée sur des actions clés :

- porter à connaissance, restauration des zones humides, prise en compte du ruissellement, intégration des espaces inondables dans l'aménagement (leur préservation et leur valorisation paysagère, écologique, touristique, etc.).

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Analyse de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	Institution Adour			x

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Rapport d'analyse

AXE 4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

ACTION 4.3 : Organisation de rencontres thématiques sur le risque inondation avec les acteurs de l'aménagement du territoire

Objectif(s)	Garantir la prise en compte du risque dans les révisions et élaborations actuelles et à venir des documents d'urbanisme
Maître(s) d'ouvrage	Gémapiens et Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP, communes
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

Malgré les enjeux impactés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. D'une manière générale, à l'échelle du bassin versant, seuls les éléments disponibles dans les PPRI sont intégrés.

Description de l'action :

Il s'agit de créer d'un groupe de travail à l'échelle intercommunale rassemblant les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire afin de réaliser une identification des besoins et élaborer des objectifs d'amélioration de la prise en compte du risque dans les PLU et PLUi du territoire dans le but de définir un plan de communication adapté pour une transmission des informations en lien avec l'aléa inondation la plus pertinente possible (formats, fréquences, destinataires, etc.).

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Création et animation du groupe de travail	Gémapiens et Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de réunions organisées entre les gémapiens et les services d'urbanisme.

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES**ACTION 5.1 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments d'habitations existantes situées en zone inondable**

Objectif(s)	Rendre les bâtiments à usage d'habitation moins vulnérables aux inondations
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP, Gémapiens
Coût global	359 000 € TTC

Contexte :

Les diagnostics des habitations en zones inondables ont pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des logements face aux inondations et d'aider les propriétaires à identifier des solutions techniques à mettre en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

Description de l'action :

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- Evaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- Proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- Réaliser un rapport de synthèse du diagnostic de l'habitation.

D'après le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du programme d'études préalable au PAPI et à partir des données disponibles en novembre 2023, 4 794 bâtiments à usage d'habitation sont situés en zone inondable pour une crue centennale.

Sur le territoire du PAPI gave d'Oloron, les solutions de protections individuelles sont bien adaptées au regard du caractère rural et de la répartition diffuse de l'habitat. L'ambition politique sur le long terme est de pouvoir diagnostiquer et équiper un maximum de ces biens vulnérables.

Afin d'estimer un objectif de diagnostics à réaliser dans le cadre du PEP, les bâtiments en zones inondables ont été étudiés commune par commune. Dans un second temps, ce chiffre a été confronté au retour d'expérience des PEP gave de Pau et de l'expérimentation MIRAPI pour techniquement estimer le nombre de diagnostics pouvant être suivi par les services et réalisé pour le prestataire.

En dernier lieu, des échanges ont été organisés avec les différents EPCI-FP du territoire afin de connaître leurs capacités financières.

Afin d'estimer le volume financier, le coût moyen d'un diagnostic a été estimé à 1 000 € par habitation ; dont 50% à la charge de la collectivité.

La répartition est ainsi la suivante :

EPCI-FP	CAPB	CCBG	CCHB	CCVO	CCPOA	CCLO	TOTAL
Nombre de bâtiments à usage d'habitation (Q100)	492	562	2239	1483	5	13	4794
Objectif de diagnostics en nombre (et en pourcentage du nombre de bâtiments)	25	70	112	150	0	2	359
Coût total	25 000 €	70 000 €	112 000 €	150 000 €	0 €	2 000 €	359 000 €
Reste à charge collectivité	12 500 €	35 000 €	56 000 €	75 000 €	0 €	1 000 €	179 500 €

Cette action étant étroitement liée avec la stratégie de communication de sensibilisation mais également d'alerte, le planning prévisionnel de la réalisation des diagnostics est le suivant :

Année	PEP 1 ^{ère} année	PEP 2 ^{ème} année	PEP 3 ^{ème} année	PAPI complet	TOTAL PEP + PAPI complet
Nombre de diagnostics	71	143	145	600	959

En annexe du dossier, la stratégie de RV PAPI est clairement détaillée.

Échéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des diagnostics par un prestataire externe	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
359 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	179 500,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	179 500,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés sur des biens d'habitations

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES**ACTION 5.2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des établissements publics en zone inondable**

Objectif(s)	Rendre les bâtiments de services publics moins vulnérables aux inondations
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP, Gémapiens
Coût global	15 000 € TTC

Contexte :

Les diagnostics des établissements publics en zones inondables ont pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des établissements publics face aux inondations et d'aider les collectivités à identifier des solutions techniques à mettre en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

Description de l'action :

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- Evaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- Proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- Réaliser un rapport de synthèse du diagnostic du bâtiment.

D'après le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du programme d'études préalable au PAPI et à partir des données disponibles en novembre 2023, 62 bâtiments de services publics sont situés en zone inondable pour une crue centennale. Afin d'estimer un objectif de diagnostics à réaliser dans le cadre du PEP, les bâtiments en zones inondables ont été étudiés commune par commune. En dernier lieu, des échanges ont été organisés avec les différents EPCI du territoire afin de connaître leurs capacités financières. Afin d'estimer le volume financier, le coût moyen d'un diagnostic a été estimé à 1 500€ par bâtiment, dont 50% à la charge de la collectivité.

EPCI-FP	CAPB	CCBG	CCHB	CCVO	CCPOA	CCLO	TOTAL
Nombre de bâtiment de service public	4	6	32	20	1	0	63
Objectif	1	1	4	4	0	0	10
Coût total	1 500 €	1 500 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	15 000 €
Reste à charge collectivité	750 €	750 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	7 500 €

La répartition temporelle est la suivante :

Année	PEP 1ère année	PEP 2ème année	PEP 3ème année	PAPI complet	TOTAL PEP + PAPI complet
Nombre de diagnostics	2	4	4	20	30

La pertinence socio-économique des montants des travaux recommandés sera étudiée dans le cadre du diagnostic.

Les établissements publics pour lesquels des diagnostics sont envisagés sont de type mairie, bibliothèque, médiathèque, établissement scolaire, crèche, SDIS, gendarmerie.

Echéancier

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des diagnostics par un prestataire externe	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
15 000,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	7 500,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	7 500,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés sur des établissements publics

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES**ACTION 5.3 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des entreprises en zone inondable**

Objectif(s)	Rendre les entreprises moins vulnérables aux inondations
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP, Gémapiens
Coût global	67 500 € TTC

Contexte :

Les diagnostics des entreprises en zones inondables ont pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des bâtiments et activités face aux inondations et d'aider les propriétaires à identifier des solutions techniques à mettre en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

Description de l'action :

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- Evaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- Proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- Réaliser un rapport de synthèse du diagnostic de l'entreprise.

D'après le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du programme d'études préalable au PAPI et à partir des données disponibles en novembre 2023, 952 entreprises de moins de 20 salariés sont situées en zone inondable pour une crue centennale.

Afin d'estimer un objectif de diagnostics à réaliser dans le cadre du PEP, les entreprises en zones inondables ont été étudiées commune par commune. En dernier lieu, des échanges ont été organisés avec les différents EPCI du territoire afin de connaître leurs ambitions financières.

Afin d'estimer le volume financier, le montant moyen des diagnostics a été fixé à 1 500 € par entreprise, dont 50% à la charge de la collectivité. La répartition est la suivante :

EPCI-FP	CAPB	CCBG	CCHB	CCVO	CCPOA	CCLO	TOTAL
Nombre d'entreprises	240	95	470	146	1	0	952
Objectif	10	5	20	10	0	0	45
Coût total	15 000 €	7 500 €	30 000 €	15 000 €	0 €	0 €	67 500 €
Reste à charge collectivité	7 500 €	3 750 €	15 000 €	7 500 €	0 €	0 €	33 750 €

La répartition temporelle est la suivante :

Année	PEP 1 ^{ère} année	PEP 2 ^{ème} année	PEP 3 ^{ème} année	PAPI complet	TOTAL PEP + PAPI complet
Nombre de diagnostics	10	10	25	90	135

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des diagnostics par un prestataire externe	Institution Adour	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
67 500,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	33 750,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	33 750,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés sur des bâtiments d'entreprises

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES**ACTION 5.4 : Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les habitations**

Objectif(s)	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité recommandés par les diagnostics
Maître(s) d'ouvrage	Particuliers
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, Institution Adour, DDTM64
Coût global	538 500 € TTC

Contexte :

Suite aux diagnostics des habitations réalisés dans le cadre de l'action 5.1 du PAPI, cette action a pour objectif de réaliser les travaux qui auront été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité.

Description de l'action :

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux, un chiffrage a été effectué en prenant une moyenne du coût des travaux estimée à 7 500 € par bien.

Par ailleurs, les retours d'expérience de l'Institution Adour ont permis d'estimer un nombre de particuliers réalisant les travaux recommandés dans le diagnostic sur une base de 20 % du nombre de diagnostics réalisés. En lien avec l'objectif fixé à 359 diagnostics, il est espéré que 72 biens à usage d'habitation soient équipés d'ici à la fin du PEP.

Cette estimation se base d'une part sur des retours d'expérience d'autres territoires, et d'autre part sur la moyenne des rapports reçus dans le cadre de la démarche MIRAPI.

Le prévisionnel est donc le suivant :

Année	PEP 1 ^{ère} année	PEP 2 ^{ème} année	PEP 3 ^{ème} année	Total
Nombre de réalisation de travaux	14	29	29	72

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des travaux	Particuliers	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
538 500,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	80 %	430 800,00 €
Maître d'ouvrage	20 %	107 700,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de travaux réalisés sur les biens d'habitation

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES**ACTION 5.5 : Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les établissements publics**

Objectif(s)	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité recommandés par les diagnostics
Maître(s) d'ouvrage	Collectivités
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, DDTM64, Institution Adour
Coût global	22 500 € TTC

Contexte :

Suite aux diagnostics des bâtiments publics réalisés dans le cadre de l'action 5.2 du PAPI, cette action a pour objectif de réaliser les travaux qui ont été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité.

Description de l'action :

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux, un chiffrage a été effectué en prenant une moyenne du coût des travaux de 7 500 € par bien (10 biens ayant été estimés pour les diagnostics). Cette estimation se base d'une part sur des retours d'expérience d'autres territoires, et d'autre part sur la moyenne des rapports reçus dans le cadre de la démarche MIRAPI.

Par ailleurs, ces retours d'expérience nous ont permis d'estimer un nombre de collectivités réalisant les travaux recommandés dans le diagnostic sur une base de 20 %, le prévisionnel est donc le suivant :

Année	PEP 1 ^{ère} année	PEP 2 ^{ème} année	PEP 3 ^{ème} année	Total
Nombre de réalisation de travaux	0	1	2	3

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des travaux	Collectivités	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
22 500,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	11 250,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	11 250,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de travaux réalisés sur les établissements publics

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES**ACTION 5.6 : Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les entreprises**

Objectif(s)	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité recommandés par les diagnostics
Maître(s) d'ouvrage	Propriétaires
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Gémapiens, DDTM64, Institution Adour
Coût global	67 500 € TTC

Contexte :

Suite aux diagnostics des entreprises réalisés dans le cadre de l'action 5.3 du PEP, cette action a pour objectif de réaliser les travaux qui ont été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité.

Description de l'action :

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux, un chiffrage a été effectué en prenant une moyenne du coût des travaux de 7 500 € par bien (45 biens ayant été estimés pour les diagnostics). Cette estimation se base d'une part sur des retours d'expérience d'autres territoires, et d'autre part sur la moyenne des rapports reçus dans le cadre de la démarche MIRAPI.

Par ailleurs, ces retours d'expérience nous ont permis d'estimer un nombre d'entreprises réalisant les travaux recommandés dans le diagnostic sur une base de 20 %, le prévisionnel est donc le suivant :

Année	PEP 1 ^{ère} année	PEP 2 ^{ème} année	PEP 3 ^{ème} année	PAPI complet	Total
Nombre de réalisation de travaux		4	5	20	38

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des travaux	Propriétaires	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
67 500,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	27 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	40 500,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de travaux réalisés sur les bâtiments d'entreprises

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS**ACTION 6.1 : Travaux visant à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**

Objectif(s)	Garantir le maintien en bon état écologique des cours d'eau en limitant le risque d'inondation
Maître(s) d'ouvrage	Gémapiens
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP
Coût global	Action réalisée dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion (PPG) des structures en charge de la GEMAPI

Contexte :

Il est important de rappeler que l'ensemble des actions concourant à l'amélioration de la qualité écologique des milieux aquatiques est un atout majeur dans la gestion de crues.

Description de l'action :

Les programmes pluriannuels de gestion des structures en charge de la GEMAPI prévoient :

- La gestion de la vulnérabilité face aux risques fluviaux ou torrentiels
- le retour d'expérience post-crue (ex : réflexion sur la restauration du gabarit du lit mineur, traitement de l'envasement du lit de petits cours d'eau, traitement des bancs alluviaux, modification des profils en travers, ...)
- la gestion du lit mineur des cours d'eau, du réseau hydrographique et des réseaux hydrauliques associés (ex : reconstitution de ripisylve, traitement de la végétation de berges / atterrissements et désencombrement du lit mineur, surveillance des espèces indésirables, ...)

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des travaux	Gémapiens	x	x	x

Plan de financement :

Financé par ailleurs

Indicateurs de suivi/réussite :

Suivi des PPG

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.2 : Définir une stratégie de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature

Objectif(s)	• Limiter l'érosion des sols et le ruissellement sur le territoire
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI gave d'Oloron
Partenaire(s) technique(s)	Agence de l'Eau Adour Garonne, CA64, EHLG, FDAPPMA64, FDC64
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP - (axe 0)

Contexte :

De nombreux programmes de gestion des écoulements par des solutions fondées sur la nature et s'adressant aux exploitants agricoles existent actuellement. L'enjeu de cette action est de discuter des solutions concrètes ayant des impacts bénéfiques sur les inondations et le ruissellement et de s'assurer qu'ainsi l'ensemble du territoire du PAPI soit couvert.

Description de l'action :

L'action se construira en deux temps, tout d'abord en menant une réflexion stratégique et partagée avec les acteurs de l'eau et du milieu agricole (chambres d'agriculture, agence de l'eau Adour-Garonne, fédérations de pêche et chasse, structures GEMAPI, EPCI-FP, pépiniériste, etc.)

Dans un second temps, il s'agira de bâtir un programme de ralentissement des écoulements en identifiant les secteurs opportuns et pertinents et en déterminant la faisabilité technique et financière de telles actions.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Réalisation des travaux	Gémapiens	x	x	x

Plan de financement :

Pris en compte dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Indicateurs de suivi/réussite :

Propositions d'actions à inclure au PAPI

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS**ACTION 6.3 : Gestion des ouvrages de ralentissement (bassin écrêteur de la Mielle à Agnos)**

Objectif(s)	Garantir le maintien du bon état de fonctionnement de l'aménagement hydraulique de la Mielle à Agnos, autorisé par arrêté préfectoral
Maître(s) d'ouvrage	SMGOAO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de la Mielle
Partenaire(s) technique(s)	DDTM64, EPCI-FP, Institution Adour
Coût global	7 500,00 € HT

Contexte :

Afin de garantir le maintien du bon état de fonctionnement du bassin écrêteur de la Mielle autorisé par arrêté préfectoral, des travaux d'entretien (végétation et éventuellement ouvrages annexes : enrochements, etc.) et des visites de surveillance (notamment une visite technique approfondie) sont prévus sur la période 2025-2027.

Description de l'action :

Dans le cadre de la gestion de l'aménagement hydraulique de la Mielle à Agnos, autorisé par arrêté préfectoral complémentaire n° 64-2023-09-07-00006, le SMGOAO est amené à réaliser des études réglementaires et des travaux pour l'entretien et la surveillance de l'ouvrage.

Sur la période 2025-2027, les études / travaux envisagés à ce stade concernent :

- une visite technique approfondie (VTA) de l'ouvrage en 2025, la dernière ayant eu lieu en 2020 ;
- l'entretien de la végétation au droit du remblai (1 à 2 fauchages par an) ;
- la poursuite de la campagne annuelle de chasse des taupes ;
- les travaux de réparation éventuels qui font suite à des événements particuliers : crue, séisme, etc.
- soit un total de 7 500 € HT / environ 9 000 € TTC à minima

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Gestion des ouvrages	SMGOAO	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
7 500,00 € TTC		
COFINANCEMENT		
Maître d'ouvrage	100 %	7 500,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Gestion, entretien et surveillance de l'ouvrage

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.4 : Etudes préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur le Saleys pour protéger Salies-de-Béarn

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur les secteurs de L'Hôpital d'Orion et Salies-de-Béarn
Maître(s) d'ouvrage	SIGOM
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant du Saleys
Partenaire(s) technique(s)	CCBG, DREAL, DDTM64
Coût global	300 000 € HT

Contexte :

Suite aux crues importantes qui ont affecté le bassin du Saleys ces dernières années, notamment celle de juin 2018, les élus du territoire du bassin ont demandé au Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM) en sa qualité de structure porteuse de la compétence GEMAPI de mettre en œuvre une démarche coordonnée d'étude sur l'ensemble du bassin. L'objectif de cette étude est de définir le fonctionnement hydraulique de l'ensemble du bassin du Saleys, de cartographier les enjeux et d'étudier diverses solutions pour divers le niveau de protection.

L'étude précise que le bourg de Salies-de-Béarn constitue un verrou hydraulique au droit duquel les possibilités d'intervention sont limitées. Dix arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris à Salies-de-Béarn depuis 1982 ce qui souligne la vulnérabilité du territoire étudié. Diminuer le risque inondation doit passer par une vision globale des actions à mener à l'échelle du bassin-versant. Les résultats des modèles hydrauliques ont permis de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique des zones étudiées et d'analyser l'impact de diverses solutions. Cinq ateliers thématiques ont été organisés entre le 12 octobre 2021 et le 20 janvier 2022, couvrant des sujets comme la vulnérabilité, la gestion de crise, l'occupation des sols, les ouvrages hydrauliques et l'espace de bon fonctionnement.

En conclusion, l'étude présente les avantages et inconvénients des solutions d'aménagements pour Salies-de-Béarn :

- Le ralentissement dynamique (restauration de zones d'expansion de crue et de ripisylve, limitation de l'imperméabilisation, etc) est abandonné en raison du manque de terrain disponible. En effet, il existe très peu de zones d'expansions situées en amont des enjeux, qui ne soient pas déjà inondées en crue. De plus, la ripisylve est déjà abondante sur la majeure partie du linéaire du cours d'eau et aucun endiguement existant empêchant l'expansion des crues sur des zones sans enjeux n'a été relevée.
- Pour des raisons réglementaires, la solution d'effacement des seuils et la fermeture des points de venue d'eau est écartée
- La réalisation d'un bassin écrêteur situé en amont sur la commune d'Ozenx-Montestrucq s'avérerait être l'ouvrage de protection le plus efficace, permettant de limiter les impacts des inondations au niveau de Salies de Béarn. 2 sites ont été identifiés (voir figure n°5) comme étant potentiellement intéressants pour l'implantation de ce bassin à l'issue de l'étude.

Ces 2 sites ont fait l'objet d'investigations supplémentaires durant l'année 2024 d'un point de vue géotechnique, topographique et environnemental afin de confirmer la faisabilité du projet et de déterminer lequel des 2 serait le plus adéquat en termes d'efficacité et de mise en œuvre. Le bassin 6 est apparu plus avantageux et les opérations qui y ont été réalisées ont permis d'estimer un volume de stockage disponible d'environ 1 000 000 m³.

Les modélisations hydrauliques mise à jour avec les caractéristiques affinées du bassin 6 ont permis de confirmer l'impact significatif sur les communes les plus touchées que sont Salies de Béarn et L'Hôpital d'Orion.

Comme présenté en figure 4, l'ouvrage, d'environ 1 000 000m³, permettrait de :

- réduire le débit maximal instantané en aval,
- retarder l'arrivée de ce débit maximal et permettre la mise en place de solutions de protections individuelles.

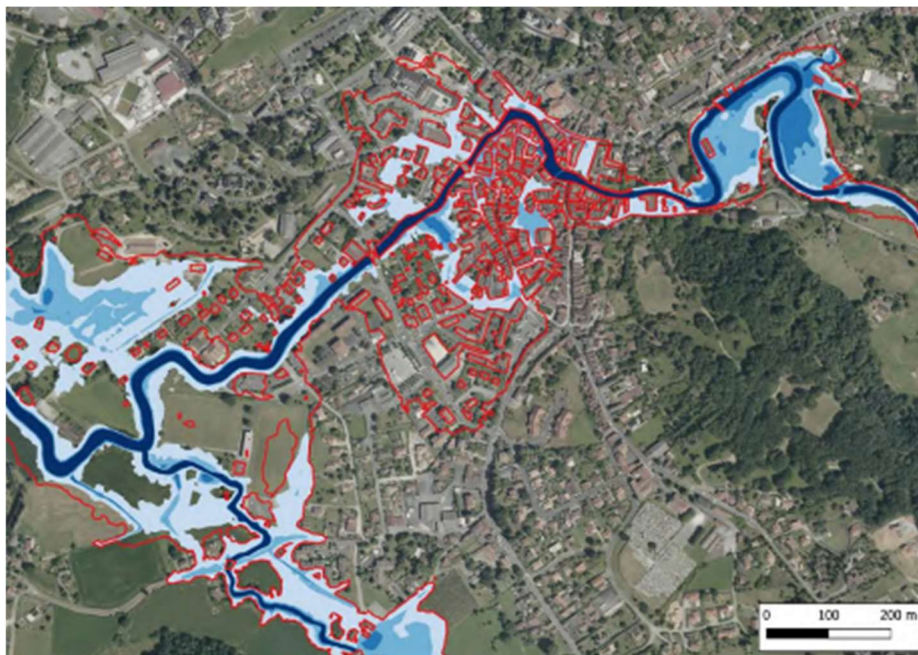


Figure 4 : Zone inondable modélisée avec la présence du bassin écrêteur 6 (en bleu) comparé à l'état actuel (contour rouge) à Salies-de-Béarn pour la crue cinquantennale

L'étude hydraulique (2022) n'a pas permis de définir clairement la meilleure zone d'implantation, deux sites potentiels subsistent.

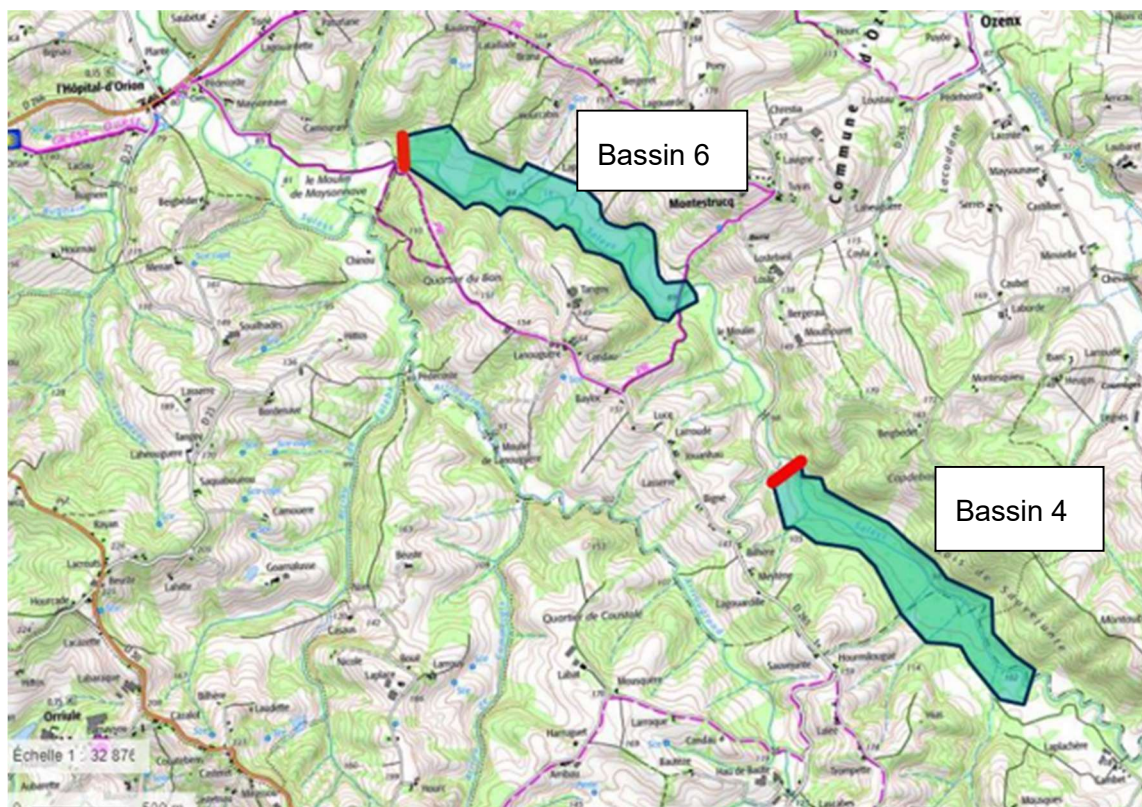


Figure 5 : représentation cartographique des deux ouvrages projetés

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- étude topographique du terrain naturel au droit des ouvrages projetés,
- réalisation de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- études avants projets / projets de l'aménagement hydraulique
- études règlementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts,
- étude permettant d'assurer la maîtrise foncière.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etude préalable	SIGOM	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
300 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	150 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	150 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu des études AVP et PRO

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

ACTION 6.5 : Etudes préalables à la création d'un bassin écrêteur sur le Chinanou pour protéger Salies-de-Béarn

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur la commune de Salies-de-Béarn
Maître(s) d'ouvrage	SIGOM
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant du Saleys
Partenaire(s) technique(s)	CCBG, DREAL, DDTM64
Coût global	50 000 € HT

Contexte :

Dans le cadre de l'étude du fonctionnement hydraulique du bassin du Saleys finalisée en 2022, dont le résumé est disponible au sein de la fiche 6.4, les modélisations hydrauliques ont permis de définir une zone d'emplacement potentielle pour un bassin écrêteur sur le Chinanou, affluent du Saleys, qui a un impact important sur l'inondation d'une partie de la ville de Salies-de-Béarn.

L'ouvrage permettrait de :

- Réduire le débit maximal instantané en aval,
- Retarder l'arrivée de ce débit maximal et permettre la mise en place de solutions de protections individuelles.



Figure 6 : Projet préliminaire d'ouvrage

L'ouvrage projeté permettrait d'avoir un impact significatif au-delà de la crue centennale.

L'objectif est de limiter le débit aval à $2 \text{ m}^3/\text{s}$ qui constitue le débit de plein bord du cours d'eau sur la partie aval sans débordements.

Pour cela la mise en place d'une digue d'enceinte sur 3 côtés est préconisée pour s'affranchir de la topographie du terrain naturel. Ce bassin aurait un volume avoisinant les 10 000 m³ (buse de restitution Ø800 et déversoir de sécurité à la cote 63 m NGF pour une crête à 64 m NGF).

Dans le cadre du PEP, il sera également étudié si cet aménagement fonctionne seul ou en interaction avec l'ouvrage envisagé sur le Saleys.

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- étude topographique du terrain naturel au droit des ouvrages projetés,
- réalisation de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- étude permettant d'assurer la maîtrise foncière.

L'ensemble de ces éléments permettront de pouvoir initier l'étude avant-projet lors du PAPI complet.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	SIGOM		x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
50 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	25 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	25 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préliminaires à la création d'un bassin écrêteur

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.6 : Etudes préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou pour protéger Escou, Escout, Précilhon, Goès et Oloron Sainte-Marie

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur le secteur aval du sous bassin versant de l'Escou
Maître(s) d'ouvrage	SMGOAO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de l'Escou, commune d'Oloron Sainte-Marie, d'Escou, d'Escout, de Précilhon et de Goès
Partenaire(s) technique(s)	CCHB, DREAL, DDTM64
Coût global	160 000 € HT

Contexte :

Le territoire de la vallée de l'Escou est régulièrement impacté par les crues. Les dernières crues importantes observées sur ce territoire datent de juin et juillet 2018.

Afin de connaître plus finement ces phénomènes, le SMGOAO a lancé en 2020, dans le cadre de ses missions en tant que syndicat en charge de la GEMAPI, une étude hydraulique sur les bassins versants de l'Abérou, de l'Arriugastou et de l'Escou. Cette étude avait pour objectifs de caractériser le risque inondation au droit des 12 communes situées dans le périmètre de l'étude et de proposer des solutions pour supprimer / réduire l'aléa au droit des enjeux.

Une première phase de l'étude a consisté à recueillir les données existantes sur le territoire et réaliser une analyse des éléments disponibles et des crues historiques. Le bureau d'études a rencontré chaque commune ainsi que des riverains au cours d'enquêtes de terrain qui ont permis d'identifier et faire lever 44 repères de crues - des événements de juin ou juillet 2018 - sur les trois bassins versants à l'étude.

L'une des principales conclusions de l'analyse historique réalisée dans le cadre de l'étude est qu'on constate une faible évolution de l'occupation des sols dans le temps, et donc aucun impact notable de l'urbanisation sur les débits de crue. En revanche, les nouveaux enjeux bâtis installés sur le territoire ont été construits aux abords des cours d'eau en zone inondable.

Après la caractérisation de l'aléa inondation, la dernière phase de l'étude avait pour objectif de lister les solutions pouvant techniquement être mises en place pour réduire le risque d'inondation au droit des enjeux de la vallée de l'Escou. Les solutions proposées incluent :

- Des dispositifs d'alerte et de gestion de crise adaptés, incluant des sondes de mesure des niveaux d'eau ;
- Le ralentissement dynamique via la préservation des zones d'expansion de crues et des zones humides. Sur ce territoire, 75% des zones humides ont disparu depuis les années 1950, soulignant l'importance de leur conservation ;
- La mise en place de protection individuelle pour réduire la vulnérabilité des biens ;
- La prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme, par l'information du service instructeur et des communes à l'étude des cartographies des hauteurs d'eau / vitesses d'écoulement ;
- 16 aménagements structurants qui ont été étudiés, dont 9 ont été retenus pour une analyse approfondie de leur efficacité.

Les trois premières propositions de solutions ont donné lieu à l'inscription dans le PEP au PAPI gave d'Oloron aux actions 2.3, 6.7 et aux actions de l'axe 5.

Pour finir, parmi les 9 projets d'ouvrages structurants identifiés, un ouvrage constitué d'un barrage écrêteur, l'aménagement hydraulique de l'Escou en amont du bourg d'Escou, paraîtrait pertinent. Cet ouvrage permet de soustraire environ 80 bâts du risque inondation pour la crue centennale de l'Escou et présente une analyse coût bénéfice positive (valeur actualisée nette positive à horizon 50 ans et ratio coût / bénéfice largement supérieur à 1).

Le tableau ci-dessous présente les abattements de débit pour une crue centennale :

Escou

→ Bassin écrêteur centre de l'Escou en amont du bourg d'Escou

n° section Escou	S km ²	Q100		Commentaires Abattement de Q100
		actuel m ³ /s	BE centre m ³ /s	
Pont de la SEMO, sortie BE amont	9.0	26.7	26.7	-
Amont bourg d'Escou		37.6	12.4	Q100 --> Q5
Pont de la RD516, Escou	17.0	38.9	12.2	Q100 --> Q5
Pont du château, Précilhon	24.7	39.9	12.5	Q100 --> Q5
Goès		40.2	12.6	Q100 --> Q5
Confluence avec le Gave	30.0	40	21	Q100 --> Q10

Figure 7 : Diminution des débits de pointe de l'Escou au droit des centre-bourgs d'Escou, Escout, Précilhon et Goès induite par le barrage écrêteur

→ Bassin écrêteur centre de l'Escou – Escou

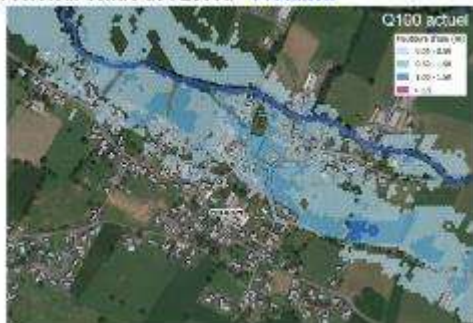


→ Bassin écrêteur centre de l'Escou – Escou



Figure 8 : Extrait de la cartographie de l'effet du barrage sur le centre-bourg d'Escou pour la crue centennale de l'Escou

→ Bassin écrêteur centre de l'Escou – Précilhon



→ Bassin écrêteur centre de l'Escou – Précilhon



Figure 9 : Extrait de la cartographie de l'effet du barrage sur le centre-bourg de Précilhon pour la crue centennale de l'Escou

L'aménagement hydraulique projeté dans le cadre de l'étude possède les caractéristiques suivantes :

- longueur de l'ouvrage : environ 240 m ;
- hauteur de l'ouvrage : 4,6 m au-dessus du terrain naturel (5,6 m au-dessus du lit mineur) ;
- volume stocké à retenue normale (crue centennale) : environ 530 000 m³ ;
- bâtis en aval : plusieurs bâtis situés à moins de 400 m de l'ouvrage.

Il s'agirait d'un ouvrage :

- de classe C au titre de la réglementation barrage (rubrique 3.2.5.0 de la loi sur l'eau) ;
- de classe C au titre de la réglementation sur les aménagements hydrauliques (rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau).

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- la topographie du terrain naturel au droit des ouvrages projetés,
- la réalisation de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- les avant projets / projets de l'aménagement hydraulique,
- les études réglementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts,
- l'acquisition de la maîtrise foncière.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	SMGOAO	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
160 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	80 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	80 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préalables aux travaux

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.7 : Inventaire des zones humides de la vallée de l'Escou

Objectif(s)	- Identifier les zones humides qui jouent un rôle de ralentissement des écoulements - Lister les secteurs où la préservation, la restauration et/ou la création de zones humides sera à prioriser dans le cadre du PAPI
Maître(s) d'ouvrage	SMGOAO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de la vallée de l'Escou
Partenaire(s) technique(s)	CEN Nouvelle Aquitaine, AEAG, DDTM64, Institution Adour
Coût global	30 000 € HT

Contexte :

Suite à l'étude hydraulique des bassins versants de la vallée de l'Escou, le SMGOAO souhaite s'engager sur une meilleure connaissance des zones humides de l'ensemble de ce territoire.

Les objectifs sont :

- d'identifier les zones humides dégradées (remblais, drainages, merlons, etc.) ;
- d'évaluer l'état de conservation globale, les fonctionnalités des zones humides (fonction hydrologique, biodiversité, paysage, récréative...) et les pressions sur les milieux (urbanisme, agriculture, infrastructures) ;
- de mettre en évidence les sites à préserver ou à restaurer en priorité.

Description de l'action :

L'inventaire des zones humides se fera sur des critères floristiques et pédologiques et s'étalera sur 2 ans. L'objectif de cet inventaire sera de pouvoir lister une préconisation de mesures et travaux à mettre en place dans le cadre du PAPI afin de réduire l'aléa inondation sur le sous bassin versant de l'Escou et notamment les communes de Ledoux, Estos, d'Ogeu-les-Bains, de Buziet, d'Herrère, d'Oloron Sainte-Marie, d'Escou, d'Escout, de Précilhon et de Goès. Cet inventaire permettra également au SMGOAO de développer une véritable stratégie de préservation et de restauration des zones humides.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Inventaire de zones humides	SMGOAO	x	x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
30 000 € TTC		
COFINANCEMENT		
Maître d'ouvrage	100 %	30 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Inventaire des zones humides

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS**ACTION 6.8 : Inventaire des zones humides de la vallée d'Ossau**

Objectif(s)	- Bénéficier d'un état des lieux des zones humides sur le territoire - Lister les secteurs où la préservation, la restauration et/ou la création de zones humides sera à prioriser dans le cadre du PAPI
Maître(s) d'ouvrage	CCVO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de la vallée d'Ossau
Partenaire(s) technique(s)	AEAG, DDTM64, Institution Adour
Coût global	160 000 € HT

Contexte :

Au croisement de plusieurs de ses compétences, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau souhaite s'engager sur une meilleure connaissance des zones humides sur l'ensemble de son territoire.

Les objectifs sont :

- d'identifier les zones humides dégradées (remblais, drainages, merlons, etc.) ;
- d'évaluer l'état de conservation globale, les fonctionnalités des zones humides (fonction hydrologique, biodiversité, paysage, récréative...) et les pressions sur les milieux (urbanisme, agriculture, infrastructures) ;
- de mettre en évidence les sites à préserver ou à restaurer en priorité.

Description de l'action :

Inventorier les zones humides du territoire et identifier les points de dégradation, évaluer l'état de conservation et hiérarchiser les sites en fonction des enjeux. L'objectif de cet inventaire sera de pouvoir lister une préconisation de mesures et travaux à mettre en place dans le cadre du PAPI afin de réduire l'aléa inondation sur l'ensemble des communes de la vallée d'Ossau du bassin versant du gave d'Oloron.

Cet inventaire permettra également à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau de développer une véritable stratégie de préservation et de restauration des zones humides.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Inventaire de zones humides	CCVO	x	x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
160 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Maître d'ouvrage	100 %	160 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Inventaire des zones humides

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.9 : Inventaire des zones humides de la vallée du Saleys

Objectif(s)	- Bénéficier d'un état des lieux des zones humides sur le territoire - Lister les secteurs où la préservation, la restauration et/ou la création de zones humides sera à prioriser dans le cadre du PAPI
Maître(s) d'ouvrage	SIGOM
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant du Saleys
Partenaire(s) technique(s)	AEAG, DDTM64, Institution Adour
Coût global	30 000 € HT

Contexte :

Le SIGOM souhaite s'engager sur une meilleure connaissance des zones humides sur l'ensemble de son territoire.

Les objectifs sont :

- d'identifier les zones humides dégradées (remblais, drainages, merlons, etc.) ;
- d'évaluer l'état de conservation globale, les fonctionnalités des zones humides (fonction hydrologique, biodiversité, paysage, récréative...) et les pressions sur les milieux (urbanisme, agriculture, infrastructures) ;
- de mettre en évidence les sites à préserver ou à restaurer en priorité.

Description de l'action :

Inventorier les zones humides du territoire et identifier les points de dégradation, évaluer l'état de conservation et hiérarchiser les sites en fonction des enjeux. L'objectif de cet inventaire sera de pouvoir lister une préconisation de mesures et travaux à mettre en place dans le cadre du PAPI afin de réduire l'aléa inondation sur le sous bassin versant du Saleys et notamment les communes de l'Hôpital d'Orion et de Salies-de-Béarn. Cet inventaire permettra également au SIGOM de développer une véritable stratégie de préservation et de restauration des zones humides sur le long terme pour ce secteur.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Inventaire de zones humides	SIGOM		x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
30 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Maître d'ouvrage	100 %	30 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Inventaire des zones humides

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.10 : Etudes préalables aux travaux d'augmentation de la débitance d'un ouvrage inférieur du Valentin à Gourette

Objectif(s)	Réduire l'aléa inondation sur la place Sarrière sur la station de ski de Gourette
Maître(s) d'ouvrage	Commune des Eaux-Bonnes
Secteur(s) concerné(s)	Vallée d'Ossau
Partenaire(s) technique(s)	DDTM64
Coût global	30 318,33 € HT

Contexte :

Le cours d'eau du Valentin est un affluent rive droite du gave d'Ossau qui traverse la station de ski de Gourette et la commune des Eaux-Bonnes. Au droit de la station de Gourette, le cours d'eau a été aménagé pour passer en sous-terrain.

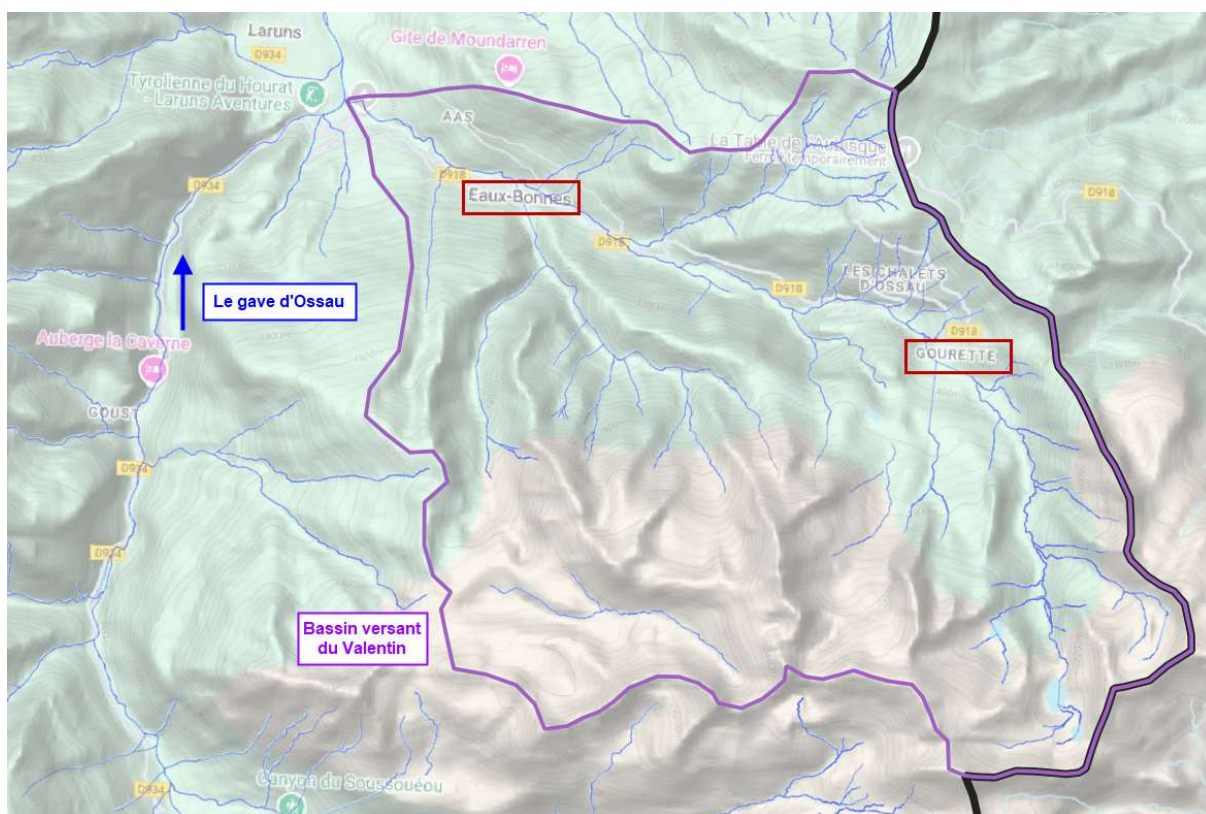


Figure 10 : Le bassin versant du Valentin

Plusieurs épisodes de crue ont causé des débordements et notamment en juin 2018 (crue de période de retour estimée à environ 10 ans) avec des hauteurs d'eau jusqu'à 1m70 sur la place Sarrière, sur laquelle de nombreux commerces sont installés.



Figure 11 : Débordement du Valentin sur la partie amont de la station (parking d'Anglas) le 18/06/2018



Figure 12 : Niveau d'eau atteint sur les commerces de la place Sarrière le 18/06/2018

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du Valentin à sa traversée de la station de Gourette et d'étudier le risque inondation induit sur le site, la CCVO a réalisé en 2022 et 2023 une étude hydraulique du cours d'eau.

Cette étude a mis évidence que ce linéaire du Valentin a été busé en 4 tronçons différents dans les années 1960 lors de l'aménagement de la station de ski de Gourette. Il s'avère que les différents tronçons ont des capacités d'écoulement limitées :

- A une crue de période de retour environ 10 ans pour les tronçons n°1, n°2 et n°4 ;
- A une crue de période de retour environ 2 ans pour le tronçon n°3.

Aussi, le tronçon n°3 est largement sous-capacitaire et constitue un point noir hydraulique. L'objet de la présente action est de modifier le tronçon n°3 identifié sur la figure ci-après afin de limiter les débordements du Valentin en crue (a minima jusqu'à une crue environ décennale).

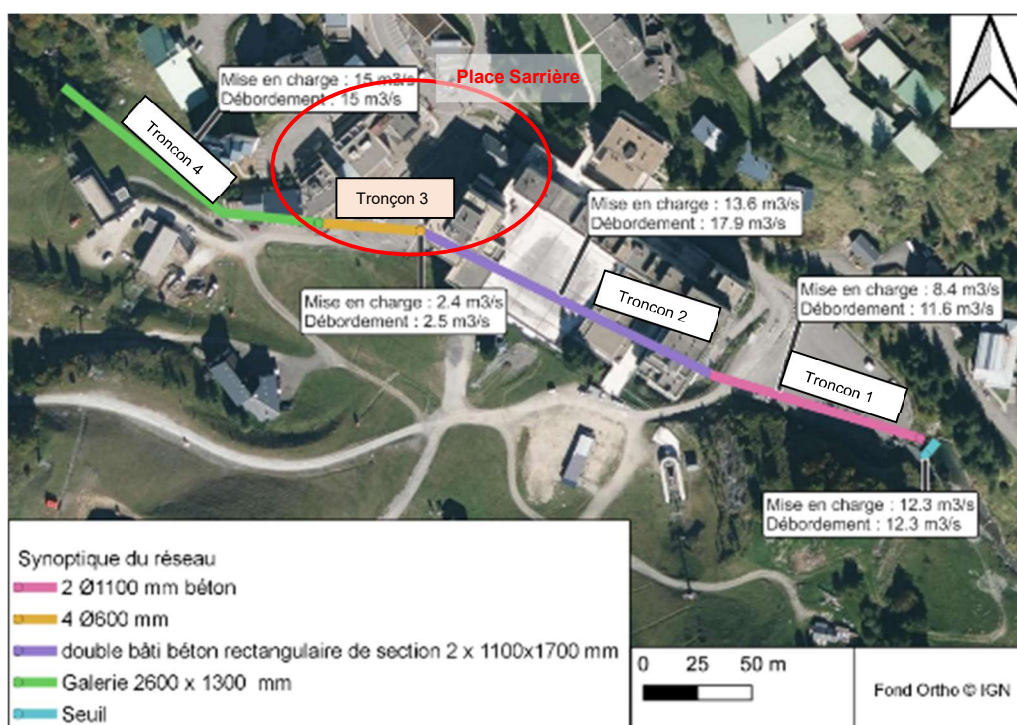


Figure 13 : Présentation du site et des 4 tronçons du Valentin sous la station de ski

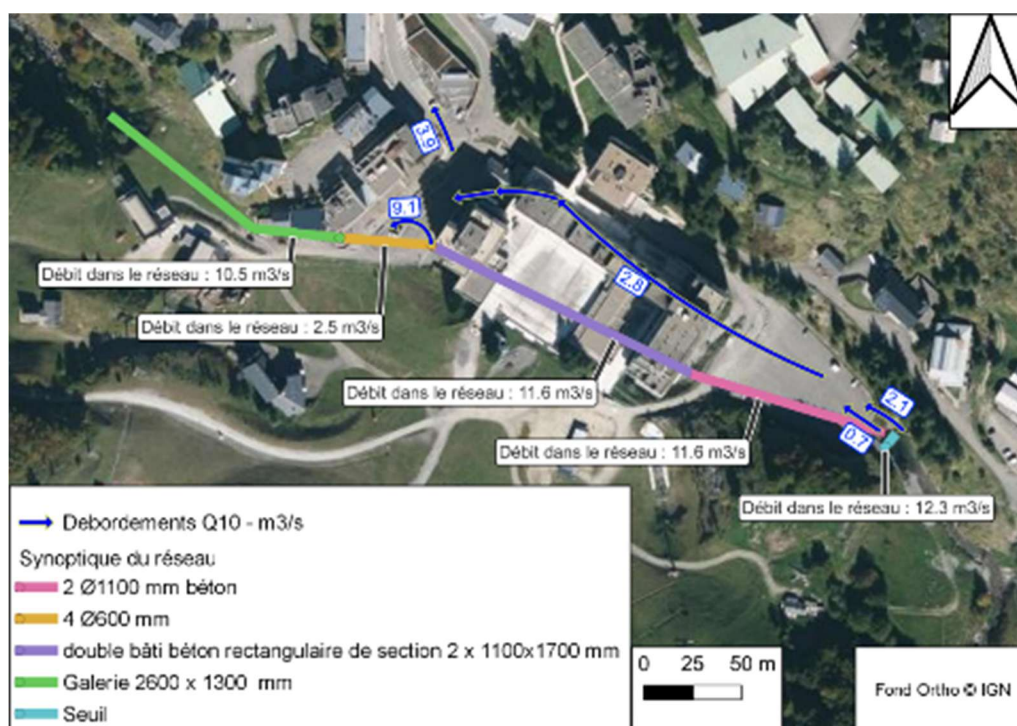


Figure 14 : Q10 - Illustration des débits débordés en cas de crue décennale du Valentin

L'ouvrage étant propriété communale, il ne rentre pas dans le champ d'intervention GEMAPI de la CCVO. Ainsi la commune des Eaux-Bonnes, propriétaire de l'ouvrage, demeure maître d'ouvrage des études techniques et des travaux de résorption de ce point noir hydraulique.

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- la topographie du terrain naturel et des ouvrages au droit du nouveau busage projeté,
- la réalisation, le cas échéant, de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- les avants projets / projets de l'ouvrage projeté,
- les études règlementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts.

Echéancier :

Phase	Maitre(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etude préalable	Commune des Eaux-Bonnes	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
30 318,33 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	15 159,17 €
Maître d'ouvrage	50 %	15 159,17 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préalables aux travaux

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.11 : Etudes préalables aux travaux de remise en état d'un avaloir du Valentin sur la place Sarrière à Gourette

Objectif(s)	Réduire l'aléa inondation sur la place Sarrière sur la station de ski de Gourette
Maître(s) d'ouvrage	Commune des Eaux-Bonnes
Secteur(s) concerné(s)	Vallée d'Ossau
Partenaire(s) technique(s)	DDTM64
Coût global	30 475 € HT

Contexte :

Le cours d'eau du Valentin est un affluent rive droite du gave d'Ossau qui traverse la station de ski de Gourette et la commune des Eaux-Bonnes. Au droit de la station de Gourette, le cours d'eau a été aménagé pour passer en sous-terrain.

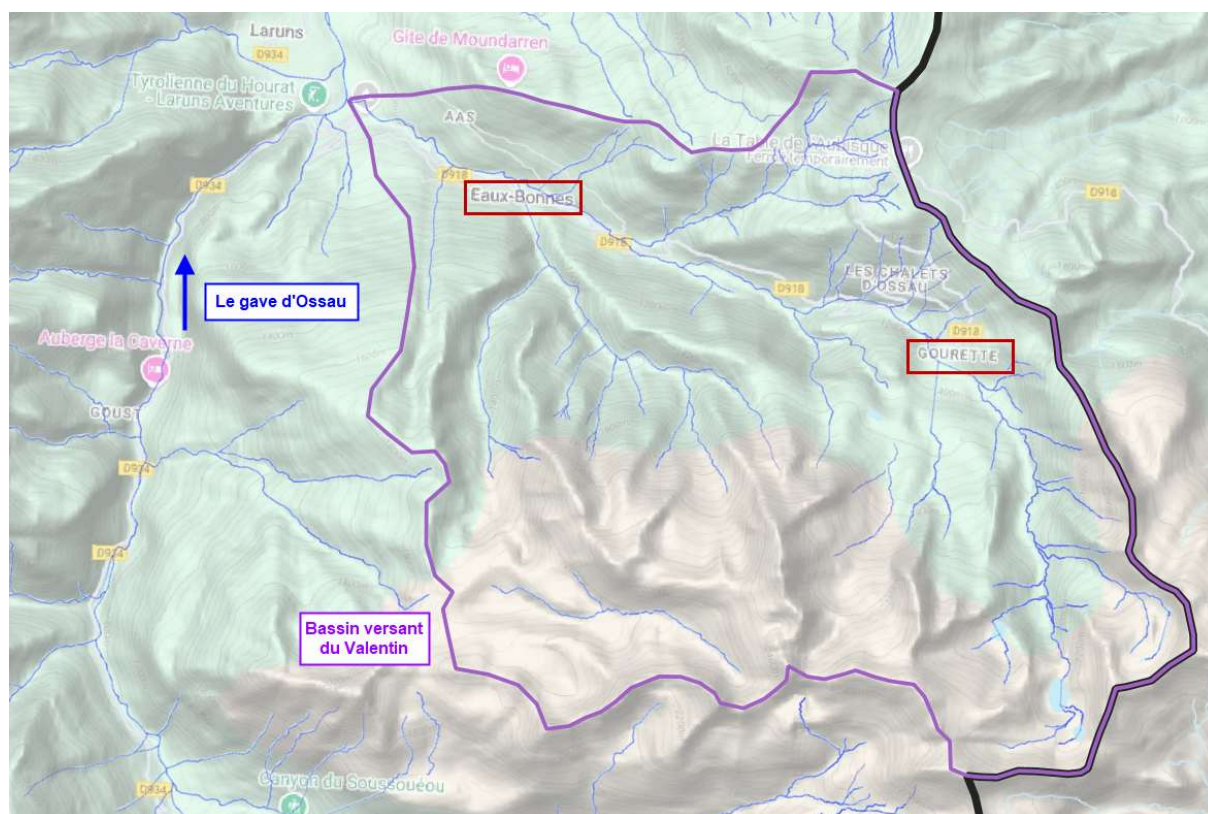


Figure 15 : Le bassin versant du Valentin

Plusieurs épisodes de crue ont causé des débordements et notamment en juin 2018 (crue de période de retour estimée à environ 10 ans) avec des hauteurs d'eau jusqu'à 1m70 sur la place Sarrière, sur laquelle de nombreux commerces sont installés.



Figure 16 : Débordement du Valentin sur la partie amont de la station (parking d'Anglas) le 18/06/2018



Figure 17 : Niveau d'eau atteint sur les commerces de la place Sarrière le 18/06/2018

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du Valentin à sa traversée de la station de Gourette et d'étudier le risque inondation induit sur le site, la CCVO a réalisé en 2022 et 2023 une étude hydraulique du cours d'eau.

Cette étude a mis en évidence le fait qu'il existait deux avaloirs qui permettaient de ressuyer les débordements du Valentin sur la place Sarrière dans les années 1970 : un situé à l'angle sud-ouest de la plateforme, l'autre devant le restaurant « Le Grand Blanc ».

Le premier a été remplacé par un tampon en fonte. Le deuxième a été partiellement couvert par une dalle béton. Par ailleurs, au cours de la crue du 18/06/2018, la partie d'avaloir restant disponible était recouverte par une terrasse.

Les volumes débordés ne pouvant être captés, le niveau est monté pendant environ 1h jusqu'à atteindre le point haut de la RD918 qui a alors fait office de déversoir. Les hauteurs de submersions place Sarrière ont alors atteint 1m70. Des commerces et habitations ont été inondés par remontée des réseaux et / ou rupture des baies vitrées.

Les riverains ont alors ouvert les regards obstrués. Le ressuyage a duré 1h.

Aussi, l'étude recommande de reprendre l'avaloir partiellement disponible afin de réduire les conséquences des crues du Valentin sur la place Sarrière.



Figure 18 : Photo de l'avaloir de la place Sarrière dans les années 70



Figure 19 : Grille devant le Grand Blanc (place Sarrière)

Le niveau maximal admissible retenu sur la place Sarrière est de 1346,55 m NGF. Cette charge permet de limiter au maximum l'inondabilité de la place (maximum 40 cm).

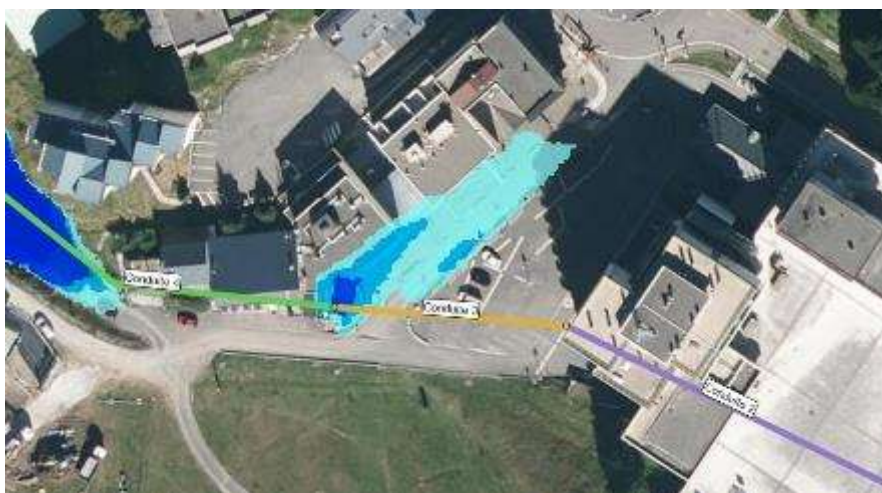


Figure 20 Niveau de submersion pour une cote supérieure à 1346,55 m NGF

Pour permettre d'évacuer $12,5 \text{ m}^3/\text{s}$, la section nécessaire est de 8 m^2 . En prenant en compte un taux de vide de 50% de la grille, la section de l'ouvrage serait de 16 m^2 .

Il existe déjà une chambre au droit de l'ouvrage. En l'absence de connaissance sur cet ouvrage, **sa réfection est programmée**. Il est possible que des réseaux soient présents à proximité. Ils devront être pris en compte.

Le principe de l'ouvrage serait le suivant :

- Chambre en béton armé de $6\text{m} \times 3\text{m}$: reprise des murs et du radier
- Poutres métalliques servant de support aux grilles (400kg/ml)
- Mur central ajouré en béton armé pour réduire la portée des poutres métalliques
- Grilles 40 kN de $50\text{cm} \times 50\text{cm}$

Le principe de l'ouvrage devra être affiné lors des phases suivantes des études, incluant notamment la reconnaissance de la chambre existante, la précision des mesures constructives...

L'ouvrage étant propriété communale, il ne rentre pas dans le champ d'intervention GEMAPI de la CCVO. Ainsi la commune des Eaux-Bonnes, propriétaire de l'ouvrage, demeure maître d'ouvrage des études techniques et des travaux nécessaires pour la résorption de ce point noir hydraulique.

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- la topographie du terrain naturel et des ouvrages au droit de l'avaloir projeté,
- la réalisation, le cas échéant, de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- les avant projets / projets de l'ouvrage projeté,
- les études réglementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etude préalable	Commune des Eaux-Bonnes	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
30 475 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	15 237,50 €
Maître d'ouvrage	50 %	15 237,50 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préalables aux travaux

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES

ACTION 7.1 : Etudes préalables à la création d'un système d'endiguement couplé à un aménagement hydraulique sur l'Abérou pour protéger Ledeuix et Estos

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur les communes de Ledeuix et Estos
Maître(s) d'ouvrage	SMGOAO
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de l'Abérou
Partenaire(s) technique(s)	CCHB, DREAL, DDTM64,
Coût global	200 000 € HT

Contexte :

Le territoire de la vallée de l'Escou est régulièrement impacté par les crues. Les dernières crues importantes observées sur ce territoire datent de juin et juillet 2018.

Afin de connaître plus finement ces phénomènes, le SMGOAO a lancé en 2020, dans le cadre de ses missions en tant que syndicat en charge de la GEMAPI, une étude hydraulique sur les bassins versants de l'Abérou, de l'Arriugastou et de l'Escou. Cette étude avait pour objectifs de caractériser le risque inondation au droit des 12 communes situées dans le périmètre de l'étude et de proposer des solutions pour supprimer / réduire l'aléa au droit des enjeux.

Une première phase de l'étude a consisté à recueillir les données existantes sur le territoire et réaliser une analyse des éléments disponibles et des crues historiques. Le bureau d'études a rencontré chaque commune ainsi que des riverains au cours d'enquêtes de terrain qui ont permis d'identifier et faire lever 44 repères de crues - des événements de juin ou juillet 2018 - sur les trois bassins versants à l'étude.

L'une des principales conclusions de l'analyse historique réalisée dans le cadre de l'étude est qu'on constate une faible évolution de l'occupation des sols dans le temps, et donc aucun impact notable de l'urbanisation sur les débits de crue. En revanche, les nouveaux enjeux bâtis installés sur le territoire ont été construits aux abords des cours d'eau en zone inondable.

Après la caractérisation de l'aléa inondation, la dernière phase de l'étude avait pour objectif de lister les solutions pouvant techniquement être mises en place pour réduire le risque d'inondation au droit des enjeux de la vallée de l'Escou. Les solutions proposées incluent :

- Des dispositifs d'alerte et de gestion de crise adaptés, incluant des sondes de mesure des niveaux d'eau ;
- Le ralentissement dynamique via la préservation des zones d'expansion de crues et des zones humides. Sur ce territoire, 75% des zones humides ont disparu depuis les années 1950, soulignant l'importance de leur conservation ;
- La mise en place de protection individuelle pour réduire la vulnérabilité des biens ;
- La prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme, par l'information du service instructeur et des communes à l'étude des cartographies des hauteurs d'eau / vitesses d'écoulement ;
- 16 aménagements structurants qui ont été étudiés, dont 9 ont été retenus pour une analyse approfondie de leur efficacité.

Les trois premières propositions de solution ont donné lieu à l'inscription dans les PEP au PAPI gave d'Oloron aux actions 2.3, 6.7 et aux actions de l'axe 5.

Pour finir, parmi les 9 projets d'ouvrages structurants identifiés, un ouvrage constitué d'un barrage écrêteur, l'aménagement hydraulique de l'Abérou, présente des avantages concrets en termes de bâtis et de population soustraits à la zone inondable quel que soit la période de retour de l'événement considérée. En complément, deux digues ponctuelles (linéaire total d'environ 75 m) permettent de soustraire de la zone inondable l'intégralité du quartier du gros chêne à Ledeuix. Aussi, cette action s'inscrit dans le cadre de l'étude d'un système d'endiguement constitué de deux digues et d'un barrage écrêteur.

Ces ouvrages permettent de retirer environ 80 bâtis de la zone inondable pour la crue centennale de l'Abérou et présente une analyse coût bénéfice positive (valeur actualisée nette positive à horizon 50 ans et ratio coût / bénéfice largement supérieur à 1).

Le tableau ci-dessous présente les abattements de débit pour une crue centennale :

Abérou

→ Bassin écrêteur amont de l'Abérou à Oloron-Sainte-Marie

n° section Abérou	S km²	Q100		Commentaires Abattement de Q100
		actuel m³/s	BE amont m³/s	
Cami dera Teulera, Oloron	4.2	21.4	1.7	Q100 --> << Q2
Entrée Estos		24.1	6.0	Q100 --> Q2
Sortie Estos	5.9	24.2	6.1	Q100 --> Q2
Gourguet	1.0	9.1	9.1	-
Amont rue de l'église, Ledeuix		23.8	14.6	Q100 --> Q30
Aval bourg Ledeuix	7.7	21.1	10.9	Q100 --> Q30

Figure 21 Diminution des débits de pointe de l'Abérou au droit des centre-bourgs d'Estos et Ledeuix induite par le barrage écrêteur

→ Bassin écrêteur amont de l'Abérou – Estos



→ Bassin écrêteur amont de l'Abérou – Estos

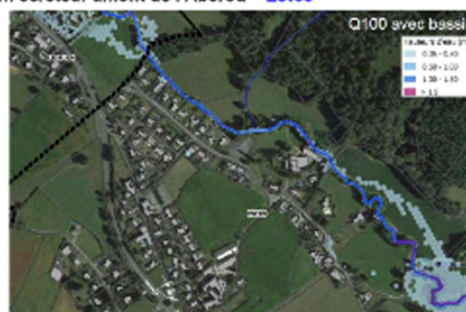


Figure 22 : Extrait de la cartographie de l'effet du barrage sur le centre-bourg d'Estos pour la crue centennale de l'Abérou

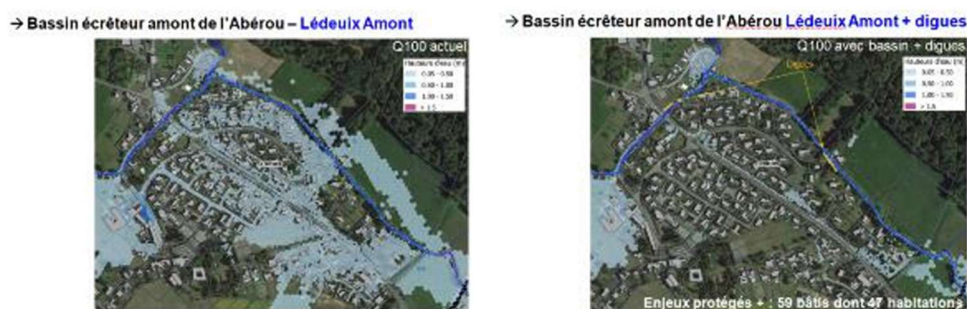


Figure 23 : Extrait de la cartographie de l'effet du barrage et des digues sur le centre-bourg de Ledeux (quartier du gros chêne) pour la crue centennale de l'Abérou

Les ouvrages projetés dans le cadre de l'étude possèdent les caractéristiques suivantes :

- Aménagement hydraulique :
 - o longueur de l'ouvrage : environ 180 m ;
 - o hauteur de l'ouvrage : 7,5 m au-dessus du terrain naturel (9 m au-dessus du lit mineur) ;
 - o volume stocké à retenue normale (crue centennale) : environ 130 000 m³.
- Système d'endiguement :
 - o longueur des ouvrages : environ 20 m et 50 m ;
 - o hauteur des ouvrages : 1 m au-dessus du terrain naturel.

Il s'agirait d'un ensemble d'ouvrages :

- de classe C au titre de la réglementation barrage (rubrique 3.2.5.0 de la loi sur l'eau) ;
- de classe C au titre de la réglementation sur les systèmes d'endiguement / aménagements hydrauliques (rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau).

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- étude topographique du terrain naturel au droit des ouvrages projetés,
- réalisation de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- études avant projets / projets du système d'endiguement incluant l'aménagement hydraulique
- études réglementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts,
- étude permettant d'assurer la maîtrise foncière.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	SMGOAO	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
200 000,00 € HT		
COFINANCEMENT		
Maître d'ouvrage	100 %	200 000,00 € HT

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préalables aux travaux

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES

ACTION 7.2 : Etude comparative entre l'amélioration de la performance du système d'endiguement de Sauveterre-de-Béarn et le recul des enjeux.

Objectif(s)	Assurer la mise en sécurité des biens et des personnes
Maître(s) d'ouvrage	SIGOM
Secteur(s) concerné(s)	Commune de Sauveterre de Béarn
Partenaire(s) technique(s)	CCBG, DREAL, DDTM64
Coût global	15 000 € HT

Contexte :

La digue de Sauveterre a été construite en 1973 par la commune de Sauveterre-de-Béarn. Elle est actuellement classée au titre de l'arrêté préfectoral n° 64-2024-10-17-00004 du 17/10/2024.

L'ouvrage est en cours de régularisation administrative en système d'endiguement. Le système d'endiguement est d'une longueur de 363 mètres linéaires. La zone protégée couvre une superficie d'environ 0,8 hectares, dont l'occupation des sols est la suivante : le camping municipal (comprenant 50 places de camping, 29 mobil homes dont l'habitation du gérant), la voirie d'accès au camping et les stationnements situés devant ainsi qu'une partie de la parcelle bâtie riveraine de la RD933 (fond de jardin).

La population protégée maximale est de l'ordre de 300 personnes environ (correspondant à la capacité maximale du camping), incluant les présences temporaires des campeurs et occupants des mobil homes.

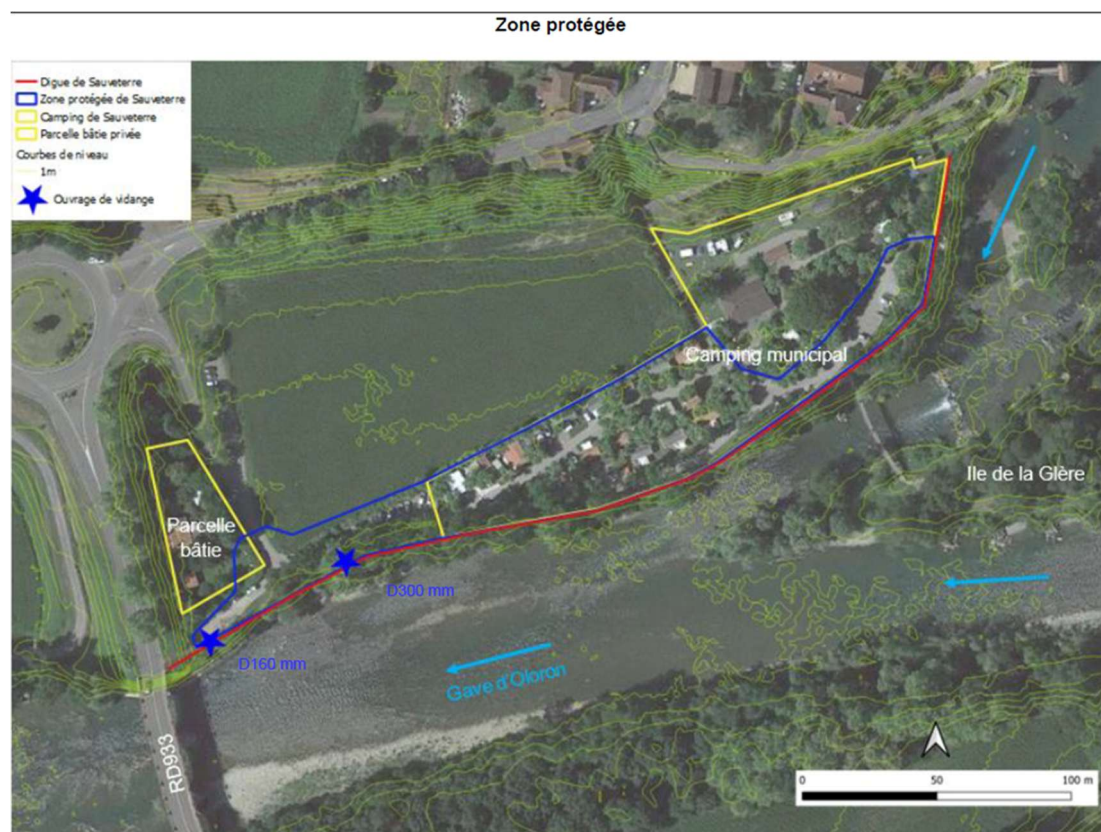


Figure 24 : Système d'endiguement actuel (NS Q4) et zone protégée associée

Description de l'action :

Dans le cadre de la régularisation administrative en système d'endiguement de l'ouvrage, le niveau de sureté défini et proposé par l'étude de dangers correspond à une crue de période de retour 4 ans. Le niveau de protection, fixé au niveau de sureté, est relativement faible, et conduit à la volonté d'étudier l'amélioration de la performance de l'ouvrage avec la réalisation de travaux substantiels de rehausse et de confortement.

Le déplacement du camping reste une alternative possible à l'amélioration de la performance du système d'endiguement. Aussi, cette solution alternative sera étudiée en parallèle afin de permettre aux élus de réaliser le choix le plus opportun.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etude préalable	SIGOM			x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
15 000,00 € HT		
COFINANCEMENT		
Maître d'ouvrage	100 %	15 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu de l'étude des divers scenarios envisagés

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES

ACTION 7.3 : Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Castagnède

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur la commune de Castagnède
Maître(s) d'ouvrage	SIGOM
Secteur(s) concerné(s)	Commune de Castagnède
Partenaire(s) technique(s)	CCBG, DREAL, DDTM64
Coût global	50 000 € HT

Contexte :

La digue de Castagnède est localisée en rive droite du gave d'Oloron et protège le bourg de Castagnède. Elle est actuellement classée au titre de l'arrêté préfectoral n°64-2024-09-12-00009 du 12/09/2024.

L'ouvrage est en cours de régularisation administrative en système d'endiguement. Le système d'endiguement est d'une longueur de 595 mètres linéaires. La zone protégée couvre une superficie d'environ 5,6 hectares. La zone protégée est occupée principalement par des habitations individuelles (population résidente, 34 personnes), la Mairie (ERP de catégorie 5 : population temporaire, 10 personnes maximum simultanées), le restaurant « La belle auberge » (ERP de catégorie 5 : population temporaire, 60 couverts maximum simultanés) et la population potentiellement présente en zone.

La population protégée maximale est de l'ordre de 104 personnes environ.

Dans le cadre de la régularisation administrative en système d'endiguement de l'ouvrage, le niveau de sûreté défini et proposé par l'étude de dangers correspond à une crue de période de retour 2 ans. Ce niveau de protection actuel, relativement faible, conduit à la volonté d'étudier l'amélioration de la performance de l'ouvrage avec la réalisation de travaux substantiels de rehausses et de confortements.

Le niveau de protection pressenti serait de l'ordre de la crue décennale compte tenu des éléments étudiés dans le cadre de l'EDD et de la régularisation administrative de l'ouvrage en SE.

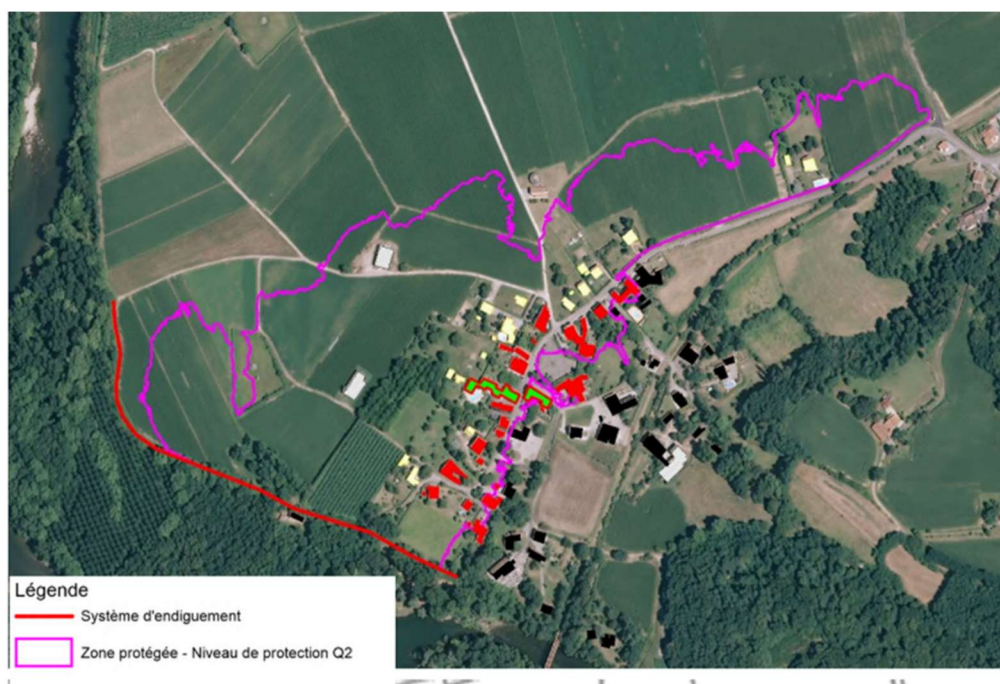


Figure 25 : Système d'endiguement actuel (NS Q2) et zone protégée associée

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- étude topographique du terrain naturel au droit des ouvrages projetés,
- études avants projets / projets de l'aménagement hydraulique
- études règlementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts,
- étude permettant d'assurer la maîtrise foncière.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	SIGOM	x	x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
50 000,00 € HT		
COFINANCEMENT		
Maître d'ouvrage	100 %	50 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu des études préalables

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES

ACTION 7.4 : Etudes préalables d'un système d'endiguement en rive gauche du gave d'Ossau à Arudy

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur la commune d'Arudy
Maître(s) d'ouvrage	CCVO
Secteur(s) concerné(s)	Commune d'Arudy
Partenaire(s) technique(s)	DREAL, DDTM64
Coût global	60 000 € HT

Contexte :

Au cours des 10 dernières années, le gave d'Ossau a connu de nombreuses crues importantes (juin 2013, juin 2018, décembre 2019, décembre 2021 notamment). Lors de ces événements, des débordements se produisent en rive gauche du gave d'Ossau à Arudy, en amont du seuil Sarrailh, qui viennent impacter les bâtis situés le long de l'avenue d'Ossau et au droit du lotissement du pic d'Ossau.

La CCVO a réalisé une étude hydraulique sur le gave d'Ossau aval (communes d'Izeste, Arudy, Louvie-Juzon, Sévignacq-Meyracq, Bescat) qui avait pour objectifs de caractériser le risque inondation au droit des 5 communes précitées et de proposer des solutions pour supprimer / réduire l'aléa au droit des enjeux. 14 aménagements potentiels, sous forme de digues, bras de décharge ou banquettes en haut de berge, ont ainsi été testés.

Parmi les ouvrages proposés, un système d'endiguement en amont du seuil Sarrailh apparaît pertinent sur le plan technico-économique pour protéger les enjeux sur la commune d'Arudy, jusqu'à une crue de période de retour de 50 ans.

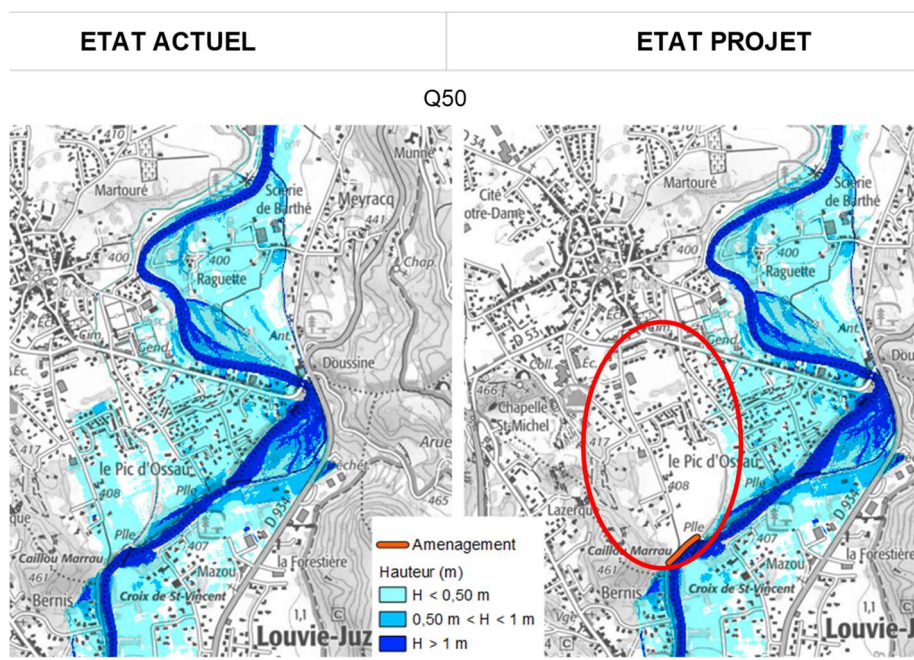


Figure 26 : Cartographie des hauteurs d'eau pour la crue cinquantennale avec et sans système d'endiguement

Pour le niveau de protection envisagé (crue cinquantennale), le projet permet de mettre hors d'eau 106 enjeux (72 logements et 34 entreprises ou établissements publics).

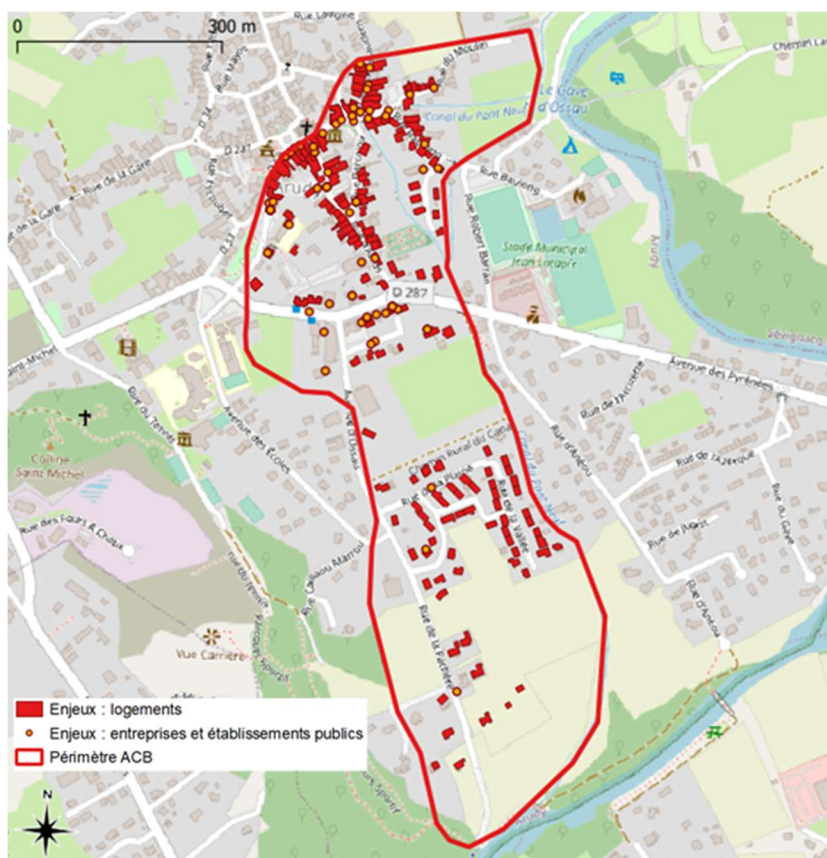


Figure 27 : Enjeux concernés par l'analyse coût-bénéfice du système d'endiguement

D'un point de vue économique, l'analyse coûts-bénéfices est légèrement négative. La valeur actualisée nette (VAN) à 50 ans est négative et le ratio des bénéfices générés par le projet sur le coût du projet B/C est de 0,88.

Les tests de sensibilité montrent que ce résultat est sensible aux hypothèses de l'analyse (dommages, coût de l'ouvrage et coût d'entretien). L'ACB serait positive à partir d'un montant de 359 k€ H.T. d'investissement. C'est pourquoi il convient de poursuivre les études préalables pour affiner cette analyse.

Tableau 1 : Enjeux impactés - Etat de référence / Etat projet

	Enjeux impactés
	Etat de référence
	Q50
M1 - Logements	72
M2 - Entreprises M4 - Etablissements publics	34
Total	106
	Etat projeté
M1 - Logements	0
M2 - Entreprises M4 - Etablissements publics	0
Total	0

Le système d'endiguement envisagé ferait une longueur de 130 mètres linéaires. La population protégée devrait être comprise entre 30 et 3000 personnes. Aussi, il s'agirait d'un ouvrage de classe C au titre de la réglementation sur les systèmes d'endiguement (rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau).

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- étude topographique du terrain naturel au droit des ouvrages projetés,
- réalisation de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- études avants projets / projets du système d'endiguement,
- études règlementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts,
- étude permettant d'assurer la maîtrise foncière.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	CCVO	x	x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
60 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	30 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	30 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préalables aux travaux

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES

ACTION 7.5 : Etude préalable au confortement de la digue d'Izeste

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur la commune d'Izeste
Maître(s) d'ouvrage	CCVO
Secteur(s) concerné(s)	Commune d'Izeste
Partenaire(s) technique(s)	DREAL, DDTM64
Coût global	40 000 € HT

Contexte :

Au cours des 10 dernières années, le gave d'Ossau a connu de nombreuses crues importantes (juin 2013, juin 2018, décembre 2019, décembre 2021 notamment). Lors de ces événements, des débordements se produisent en rive gauche du gave d'Ossau à Izeste et viennent impacter les bâtis situés le long de l'avenue des chênes et au droit de la mairie.

La CCVO a réalisé une étude hydraulique sur le gave d'Ossau aval (communes d'Izeste, Arudy, Louvie-Juzon, Sévignacq-Meyracq, Bescat) qui avait pour objectifs de caractériser le risque inondation au droit des 5 communes précitées et de proposer des solutions pour supprimer / réduire l'aléa au droit des enjeux.

Parmi les ouvrages proposés, le confortement du mur situé en rive gauche du gave d'Ossau apparaît pertinent pour protéger les enjeux sur la commune d'Izeste.

Ce système d'endiguement, d'une longueur de 240 mètres linaires, permettrait la protection de 13 logements.

Le mur actuel constitue une protection mais n'est pas conçu pour résister aux crues. La réfection complète du linéaire est chiffrée.

La figure ci-après détaille les impacts du projet sur les hauteurs de submersion maximale. La protection des enjeux rive gauche n'impacte pas négativement la rive droite. En rive gauche, sur la zone protégée, les hauteurs sont diminuées d'environ 30 cm pour la crue centennale et permet d'éviter la submersion des habitations situées en amont de la mairie d'Izeste.

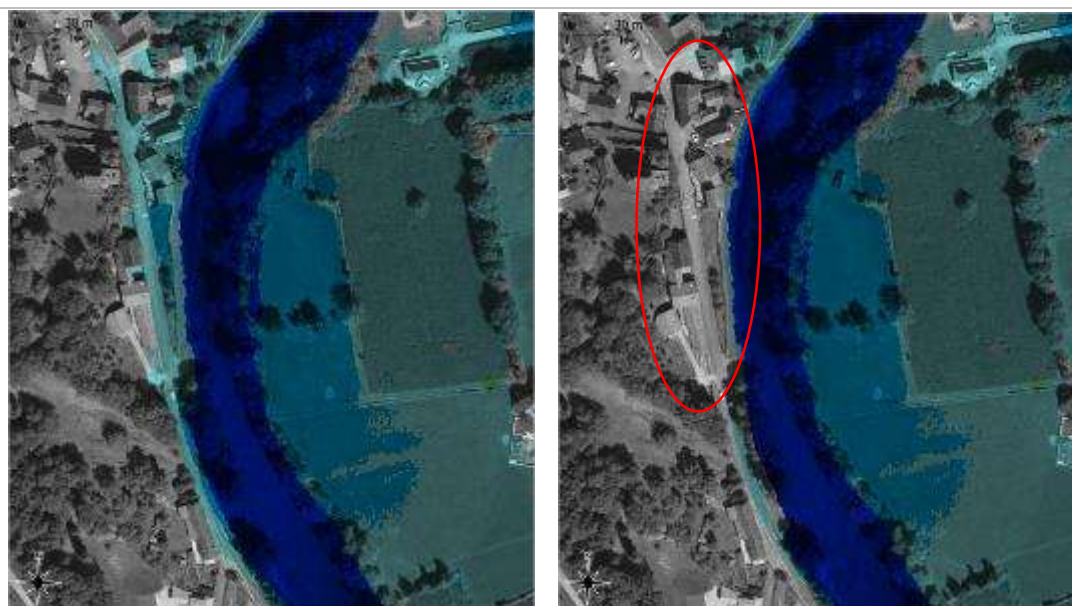
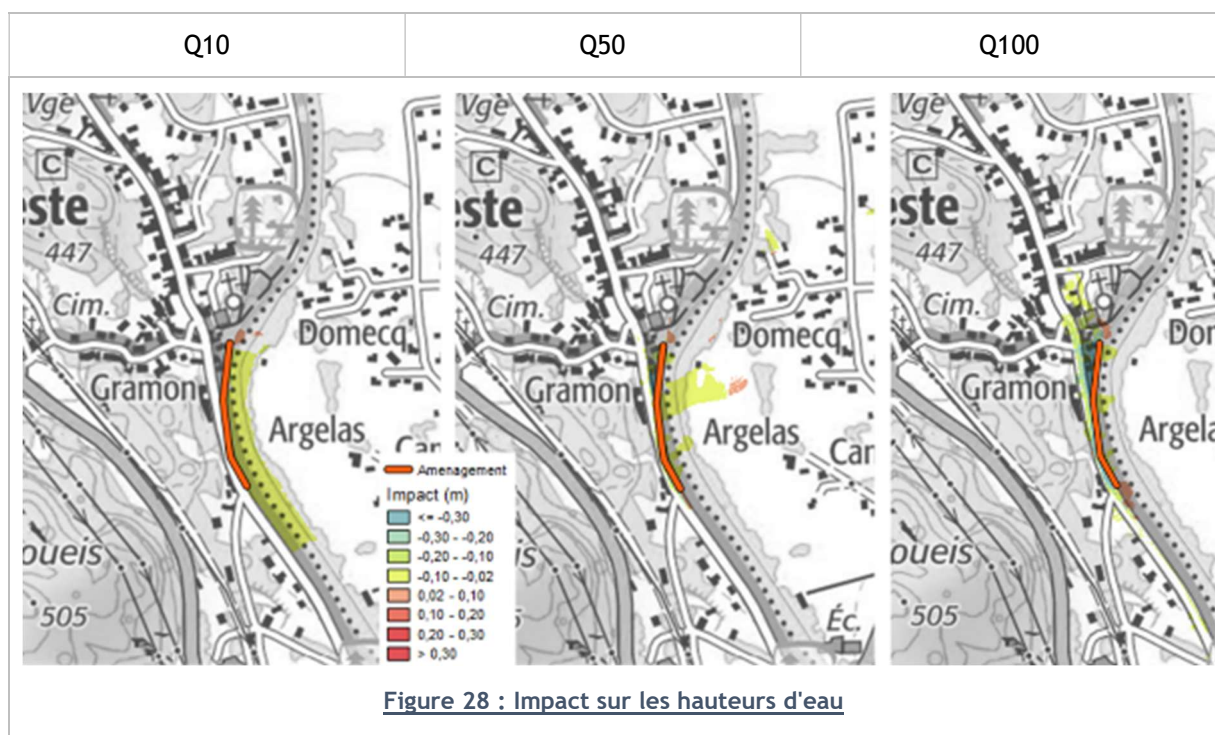


Figure 29 : Impact sur les hauteurs d'eau pour Q100

Description de l'action :

La structure de l'ouvrage existant n'étant pas connue, la CCVO souhaite réaliser une étude de stabilité afin de connaître la tenue du mur existant en cas de crue du gave d'Ossau.

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- l'étude de stabilité pour connaître la tenue de l'ouvrage et la définition d'éventuels travaux de confortement le cas échéant,
- les études avant projets / projets du système d'endiguement,
- les études réglementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts,
- l'étude permettant d'assurer la maîtrise foncière.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	CCVO	x	x	

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
40 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	20 000,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	20 000,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etude de stabilité de l'ouvrage

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES

ACTION 7.6 : Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Béon

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur la commune d'Aste-Béon
Maître(s) d'ouvrage	CCVO
Secteur(s) concerné(s)	Commune d'Aste-Béon
Partenaire(s) technique(s)	DREAL, DDTM64
Coût global	12 500 € HT

Contexte :

La CCVO a réalisé une étude hydraulique sur le gave d'Ossau amont (de Laruns au lac de Castet) qui avait pour objectifs de caractériser le risque inondation sur le linéaire et de vérifier l'opportunité de classement en l'état de 2 systèmes d'endiguement : la digue d'Aste-Béon et la digue Montplaisir à Gère-Bélesten.

La digue d'Aste-Béon a été construite en 1980 en rive droite du gave d'Ossau pour protéger le bourg de Béon. A ce jour, la CCVO a construit et déposé le dossier de régularisation de l'ouvrage en l'état pour un niveau de protection trentennal. Le système d'endiguement possède une longueur de 220 mètres linéaires et apporte une protection à 30 personnes.

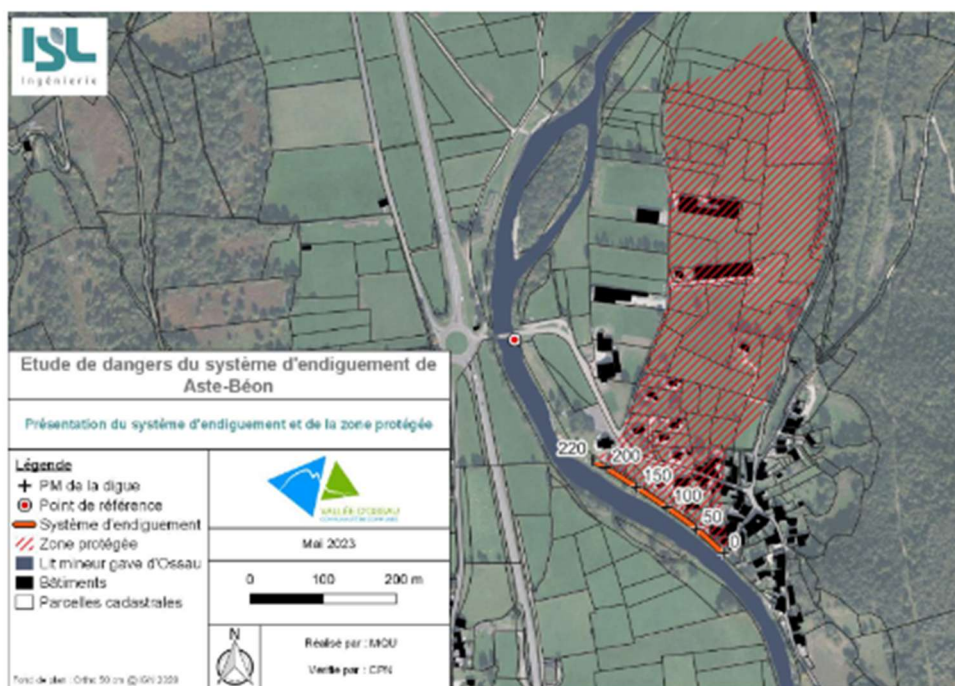


Figure 30 : Système d'endiguement actuel (NP Q30) et zone protégée associée

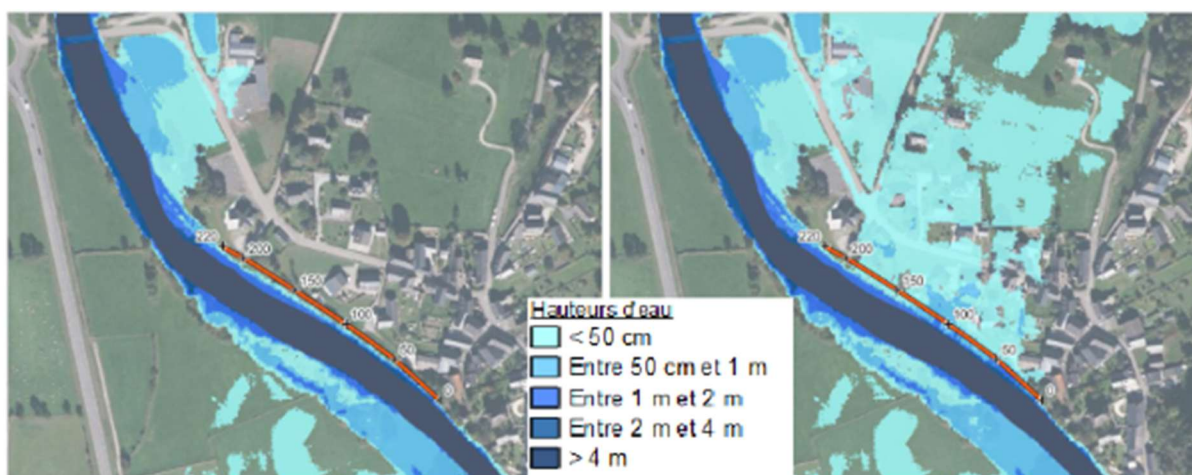


Figure 31 : Zone inondable (Q30) avec digue état actuel (à gauche) et sans ouvrage (à droite)

En parallèle, un scénario de rehausse de l'ouvrage pour augmenter le niveau de protection et atteindre une période de retour centennale a été étudié.

Ce scénario estime une rehausse de 50 cm de l'ouvrage pour un coût de **60 k€ H.T.**, hors dossiers réglementaires mais incluant 20 % de divers et imprévus.

Les travaux de confortement permettent de supprimer toute venue d'eau vers la zone protégée pour Q100.

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- les avant projets / projets du système d'endiguement,
- les études réglementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	CCVO	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
12 500 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	6 250,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	6 250,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sureté

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES

ACTION 7.7 : Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Gère-Bélesten

Objectif(s)	Réduire fortement l'aléa inondation sur la commune de Gère-Bélesten
Maître(s) d'ouvrage	CCVO
Secteur(s) concerné(s)	Commune de Gère-Bélesten
Partenaire(s) technique(s)	DREAL, DDTM64
Coût global	171 000 € HT

Contexte :

La CCVO a réalisé une étude hydraulique sur le gave d'Ossau amont (de Laruns au lac de Castet) qui avait pour objectifs de caractériser le risque inondation sur le linéaire et de vérifier l'opportunité de classement en l'état de 2 systèmes d'endiguement : la digue d'Aste-Béon et la digue Montplaisir à Gère-Bélesten.

La digue de Montplaisir a été construite en 1975 en rive gauche du gave d'Ossau pour protéger le lotissement et le camping Montplaisir à Gère-Bélesten. A ce jour, la CCVO a construit et déposé le dossier de régularisation de l'ouvrage en l'état pour un niveau de protection environ décennal. Le système d'endiguement possède une longueur de 1000 mètres linéaires et apporte une protection à 6 logements ainsi qu'un camping de 72 emplacements tente et 35 bungalows.

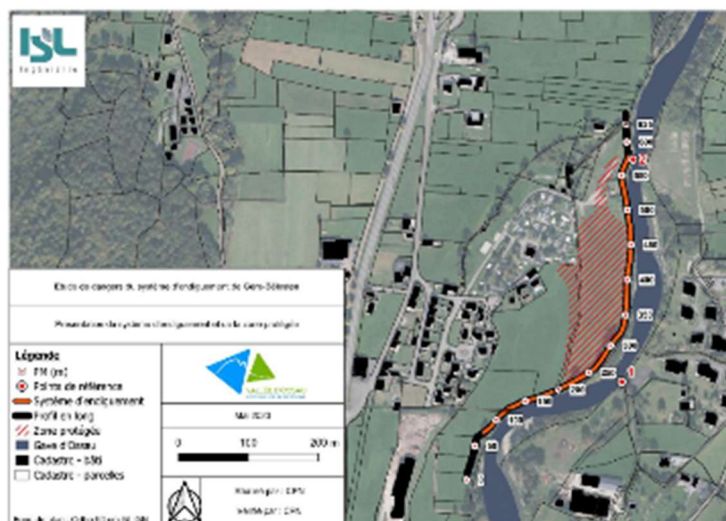


Figure 32 : Système d'endiguement actuel (NP Q10) et zone protégée associée

En parallèle, la CCVO étudie la possibilité d'augmenter le niveau de protection au droit de la zone à enjeux, pour atteindre la période de retour de la crue centennale. A ce stade plusieurs solutions ont été analysées et ont fait l'objet d'une analyse multicritères (incluant les coûts de construction et d'entretien des ouvrages) :

- Confortement,
- Recul au plus près des enjeux,
- Effacement et mise en œuvre de dispositifs de réduction de la vulnérabilité,
- Etc.

Description de l'action :

Les études complémentaires à inscrire dans le programme d'études préalable au PAPI sont les suivantes :

- la topographie du terrain naturel au droit des ouvrages projetés,
- la réalisation de sondages géotechniques pour connaître la nature du sol de fondation,
- les avants projets / projets du système d'endiguement,
- les études réglementaires : autorisation environnementale / étude d'impacts,
- l'acquisition de l'emprise foncière.

Echéancier :

Phase	Maître(s) d'ouvrage	2025	2026	2027
Etudes préalables	CCVO	x	x	x

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL		
171 000 € HT		
COFINANCEMENT		
Etat (FPRNM)	50 %	85 500,00 €
Maître d'ouvrage	50 %	85 500,00 €

Indicateurs de suivi/réussite :

Etudes préalables aux travaux

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS

Maitrise d'ouvrage	Institution Adour				SIGOM		SMGOAO		CCVO		Communes des Eaux-Bonnes	
	2025				2026				2027			
	1 T	2T	3T	4T	1 T	2T	3T	4T	1 T	2T	3T	4T
Animation du PEP au PAPI du gave d'Oloron (01 mars 2024 au 29 février 2028)												
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque												
Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire												
Développer des actions d'information pour accompagner le PEP												
Sensibiliser les scolaires au risque inondation												
Sensibiliser le grand public au risque inondation												
Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation												
Sensibiliser les élus au risque inondation												
Accompagner à la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation												
Mise à jour et uniformisation des DICRIM des communes de la vallée d'Ossau												
Mise en place de repères de crues												
Etude hydraulique du sous bassin versant du Saison												
Etude hydraulique du sous bassin versant du Joos												
Etude hydraulique du sous bassin versant du Vert												
Note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations												
Former à la collecte de données												
Evaluation environnementale												
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations												
Prospective sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues												
Réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants de surveillance et prévision des crues												
Equiper la vallée de l'Escou avec plusieurs stations de surveillance												
Equiper la vallée du Saleys avec une station de surveillance												
Axe 3 : Alerte et gestion de crise												
Sensibiliser et accompagner à la rédaction de PCS / PICS												
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme												
Réflexion pour l'élaboration d'un (ou plusieurs) PPRI dans la vallée de l'Escou												
Analyse de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme												

Organisation de rencontres thématiques sur le risque inondation avec les acteurs de l'aménagement du territoire													
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens													
Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments d'habitations existantes situées en zone inondable													
Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des établissements publics en zone inondable													
Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des entreprises en zone inondable													
Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les habitations													
Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les établissements publics													
Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les entreprises													
Axe 6 : Ralentissement des écoulements													
Travaux visant à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations													
Définir une stratégie de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature													
Gestion des ouvrages de ralentissements (bassin écrêteur de la Mielle à Agnos)													
Etudes préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur le Saleys pour protéger Salies-de-Béarn													
Etudes préalables à la création d'un bassin écrêteur sur le Chinanou pour protéger Salies-de-Béarn													
Etude préalable aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou pour protéger Escou, Escout, Précilhon, Goès et Oloron Sainte-Marie													
Inventaire des zones humides de la vallée de l'Escou													
Inventaire des zones humides de la vallée d'Ossau													
Inventaire des zones humides de la vallée du Saleys													
Etudes préalables aux travaux d'augmentation de la débitance d'un ouvrage inférieur du Valentin à Gourette													
Etudes préalables aux travaux de remise en état d'un avaloir du Valentin sur la place Sarrière à Gourette													
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques													
Etudes préalables à la création d'un système d'endiguement couplé à un aménagement hydraulique sur l'Abérou pour protéger Ledoux et Estos													
Etude comparative entre l'amélioration de la performance du système d'endiguement de Sauveterre-de-Béarn et le recul des enjeux													
Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Castagnède													
Etudes préalables d'un système d'endiguement en rive gauche du gave d'Ossau à Arudy													

Etudes préalables au confortement de la digue d'Izeste												
Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Béon												
Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Gère-Bélesten												